

PR16.26PR

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr. 32'240'000.- pour les travaux d'aménagements routiers, de mobilité douce et d'infrastructures entre l'avenue des Découvertes et la rue Roger-de-Guimps, soit entre les km 900 et 1'900 de l'avenue des Trois-Lacs,

l'adoption du projet en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou),

la mise en œuvre des mesures PGEE pour la gestion des eaux de surface du secteur « Buron Est », « Sur Teile Ouest » et « Les Isles »,

l'adoption des réponses aux oppositions du projet soumis à l'enquête publique, ainsi qu'une demande de crédit d'étude pour le développement des secteurs centre et ouest, entre la rue de Roger-de-Guimps et la route de Sainte-Croix.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'initiative «Stop aux bouchons» pour une route de contournement a récolté 61,2 % des suffrages le 25 novembre 2012, avec un taux de participation de 38,69 %. Le texte demande à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains d'entreprendre « *sans délai les travaux nécessaires à la réalisation d'une route de contournement à 50 km/h au sud-ouest de la ville* ». La notion de « route de contournement » a été utilisée par les initiants lors des votations pour appuyer son rôle de régulateur de trafic. Une analyse fine du territoire montre que la dite route garantit différents rôles en fonction du contexte urbain dans lequel elle s'insère. En vue de faciliter la lecture du rapport, le terme de route de contournement est conservé.

Une fois cette initiative acceptée, le Conseil communal a validé le 7 novembre 2013 un crédit d'étude de Fr. 1'700'000.- pour la réalisation de la route de contournement et les ressources en personnel nécessaires pour 2014-2015 (PR13.24PR). Parallèlement au projet de route de contournement, un crédit d'investissement de CHF 5'950'000.- a été accepté le 3 octobre 2013, pour les travaux d'aménagements (routiers, mobilité douce et infrastructures) entre la rue de Graveline et la rue Roger-de-Guimps, sur l'avenue des Trois-Lacs (PR13.23). Ce tronçon se situe sur le tracé de la future route de contournement.

Les études liées au préavis PR13.24PR ont porté sur les éléments suivants :

- a. *Secteur sud* : établissement du projet pour la mise à l'enquête ;
- b. *Secteurs Centre et Ouest* : établissement de variantes en vue de la validation du tracé complet.

Les objectifs fixés pour le secteur sud sont atteints ; la mise à l'enquête a eu lieu du 30 janvier au 28 février 2016 ; dans ce cadre, une présentation publique du projet a été effectuée le 10 février 2016. Quant aux études des secteurs Centre et Ouest, le tracé complet a été validé par les Municipalités de Montagny-près-Yverdon et d'Yverdon-les-Bains en décembre 2015. Un accord de principe pour le passage sous le viaduc a été délivré par l'Office fédéral des routes (OFROU). Toutefois, une validation formelle basée sur des paramètres techniques plus avancés, tels que les risques de tassement, de choc et d'incendie doit encore intervenir. Ces éléments ne pourront être déterminés que dans le cadre du prochain crédit d'études. La révision du concept de Transport Individuel Motorisé (TIM) dans le cadre du projet d'agglomération a entraîné un certain retard dans la gestion du dossier, mais cette réactualisation a également permis de coordonner le concept TIM avec la route de contournement et la mise en place rapide des études pour le plan des circulations (PCir).

En accord avec le COPIL, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est sollicité pour engager la seconde étape, à savoir :

- a. Secteur sud : réalisation des travaux ;
- b. Secteurs Centre et Ouest : études détaillées aboutissant à une mise à l'enquête et à l'établissement d'un préavis pour l'exécution des travaux.

Descriptif du projet

La route de contournement s'étend de la jonction Yverdon-Sud, sur le territoire de la commune d'Yverdon-les-Bains, à la jonction Yverdon-Ouest, sur le territoire de la commune de Montagny-près-Yverdon et mesure environ 3,5 km.

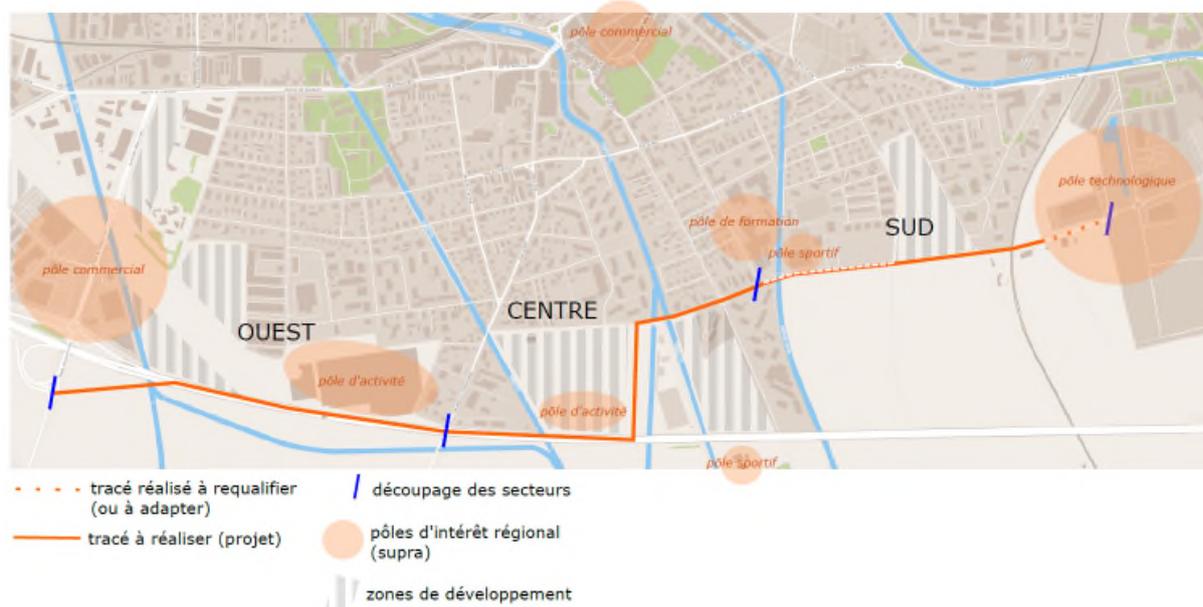


Illustration 1 : Périmètre du projet et pôles d'intérêt (supra)régional

1. Cadre général – objectifs

La future route est une infrastructure publique multimodale, un projet intercommunal qui entraîne un certain « jeu de dominos » influençant l'ensemble du bassin versant de mobilité de la région. Son acceptation auprès de la population implique une révision du concept de Transport Individuel Motorisé (TIM) de l'agglomération yverdonnoise (AggloY) validé en novembre 2015. Dès lors, la fonction principale de la route de contournement, sur l'ensemble de son tracé, a été reconnue par le Canton comme une pénétrante d'agglomération.

Les objectifs visés par le projet de route de contournement sont les suivants :

- Accompagner la croissance démographique et économique
- Améliorer la desserte des quartiers et des institutions
- Décharger les axes tangentiels
- Sécuriser les usagers de la mobilité douce
- Développer et améliorer le fonctionnement des réseaux TP-MD de la région et de l'agglomération.
- Valoriser le milieu naturel et l'aspect paysager
- Permettre d'intégrer la problématique de la gestion des eaux.

Le projet de route de contournement s'intègre dans une démarche transversale élaborée en coordination avec les services communaux : Service de la Sécurité publique/Mobilité, Service de l'Urbanisme et des bâtiments (URBAT), Service des Energies (SEY), Service de la Jeunesse et de la cohésion sociale (JECOS), ainsi que le Bureau d'Agglomération (BA).

La filière Mobilité, URBAT et le BA ont régulièrement participé à la validation des étapes phares du projet de route de contournement et des autres projets menés en parallèle (Graveline, Kiener, variantes Centre&Ouest, etc.). Le SEY a été sollicité à plusieurs reprises lors de l'élaboration des plans de réseaux. Finalement, le JECOS et le STE participent à des démarches participatives qui concernent la route de contournement, notamment pour les aspects d'aménagements urbains et paysagers.

2. Cadre local – projet et travaux

Secteur Sud : av. des Découvertes – rue Roger-de-Guimps

• Situation

Le secteur sud joue un rôle de desserte des institutions et de collectrice tout en permettant de soulager la rue du Midi. Ce premier tronçon se situe entre l'avenue des Découvertes et la rue Roger-de-Guimps et mesure environ 1 km. Le tronçon entre la rue Roger-de-Guimps et Graveline ainsi que celui entre l'avenue des Découvertes et l'entrée dans la trémie ont été réalisés en 2015 et en 2000 respectivement. Ces deux extrémités sont adaptées pour être conformes au dossier de mise à l'enquête.

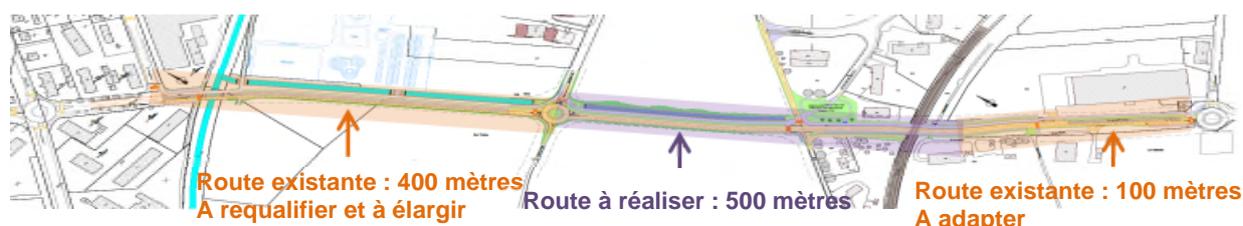


Illustration 2 : Découpage du secteur sud

Le plan de situation, les profils type de la chaussée et de la trémie peuvent être consultés sur le site internet <http://www.yverdon.ch/route-de-contournement/accueil/> ainsi

qu'auprès du Service des travaux et de l'environnement, sur demande téléphonique préalable au numéro 024 423 63 50.

- *Distribution de la voirie*

La largeur libre du gabarit comprend deux voies de circulation de 3,35 m. avec la possibilité de croisement de deux poids lourds. L'illustration ci-dessous présente la distribution de la voirie:

Emprise chaussée		Emprise trémie	
Bande cyclable côté plaine	1.65m	Paramètres pour le dimensionnement de l'ouvrage	VP = 50km/h, croisement 2 PL autorisés
Largeur chaussée véhicules uniquement	6.70m		
Bande herbeuse	3.00m	Pente du passage inférieur pour les véhicules et piste cyclable côté plaine	8%
Mobilité douce côté ville	3.50m	Pente du passage inférieur pour la mobilité douce	4%
Noue (canal)	4.00m	Largeur de la piste cyclable côté plaine	2.05m
		Largeur de la chaussée	7.55m
		Largeur de la mobilité douce côté ville	4.10m

Illustration 3 : Tableau de distribution de la voirie

Les gabarits de la route de contournement au secteur sud, allant du giratoire à l'avenue des Découvertes jusqu'au carrefour de la rue de Roger-de-Guimps, ont été déterminés sur la base des données de trafic du bureau Transitec SA et selon les recommandations de la norme VSS SN 640 201. Le carrefour entre le chemin des Roseyres et l'avenue des Trois-Lacs sera doté d'une signalisation lumineuse afin de garantir la fluidité des transports publics.

- *Trémie*

La trémie a été dimensionnée pour le passage des convois exceptionnels dans le but de rester accessible à une éventualité de passages hors du centre. Dans la trémie, il s'agit d'une piste cyclable. En dehors, elle devient une bande de 1,65 m. Au total, la largeur de gabarit libre dans l'ouvrage est de 14,20 m, alors que dans le profil type hors trémie, la largeur totale de la route de contournement, y compris les emprises destinées à la mobilité douce (ci-après MD) et la bande cyclable, est de 14,85 m.

Suite à la séance publique qui s'est tenue le 10 février 2016, il a été décidé qu'un mur phonoabsorbant serait posé dans la trémie, sur la façade faisant face au quartier de Pierre-de-Savoie, et cela bien que le projet, même sans cette mesure, soit conforme aux valeurs légales prévues par l'Ordonnance sur la Protection contre le Bruit (OPB).

- *Gestion des eaux*

L'étude hydraulique montre que la faisabilité de l'ouvrage est confirmée. Elle sera vérifiée au stade du projet d'exécution.

Les principes suivants sont appliqués :

- Gestion des eaux dans le canal seul pour un temps de retour de 15 ans.
- Gestion des eaux dans le canal et sur l'espace routier pour un temps de retour de 30 ans.
- Gestion des eaux par déversement du côté plaine (ouest du tracé) pour les temps de retour supérieurs à 30 ans.

Une noue est prévue entre le chemin des Roseyres et le canal Oriental, déjà réalisée entre ce dernier et le giratoire de Graveline. Elle permet de récolter et d'évacuer les eaux de pluie vers le canal Oriental ; elle mesure 4 m. de large au fond et s'élargit à 6 m. au fond du giratoire de Graveline à l'exutoire. La bande herbeuse de 3 m. côté ville permet de récolter progressivement les pluies fines de longue durée, caractéristiques des conditions météorologiques de la région lors de mauvais temps.

- *Eclairage public*

Un concept d'éclairage public a également été développé sur l'avenue des Trois-Lacs avec l'appui du SEY. Les réseaux d'eau, de gaz et d'électricité impactés par le projet seront déplacés et certains seront créés pour permettre le développement de la ville.

Secteurs Centre et Ouest : rue Roger-de-Guimps – route de Sainte-Croix

Le secteur Centre, longeant le site concerné par le Plan de quartier « Aux Parties », a une fonction mixte et révèle un caractère plus urbain. Il garantit l'accès aux quartiers ainsi qu'aux services publics (futurs locaux STE et SEY), tout en permettant de soulager la traversée du centre-ville. Ce deuxième tronçon s'étend de la rue de Roger-de-Guimps à la chaussée de Treycovagnes.

Selon une analyse multicritères validée en 2015 par les Municipalités d'Yverdon-les-Bains et de Montagny-près-Yverdon, le tracé Centre et Ouest reliera le pont Kiener à la route de Sainte-Croix, en longeant le canal du Déversoir et en passant sous le viaduc. Le profil plus urbain directement relié aux quartiers situés le long de l'avenue Kiener confère au secteur centre une fonction de collectrice.

Le secteur Ouest a pour objectif l'évitement et la protection de la zone nord de l'agglomération. Il s'agit notamment des quartiers de St-Georges, de l'avenue de Grandson, des Uttins et de l'ensemble de la rue de Montagny.

Si l'Office fédéral des routes (OFROU), dans son courrier du 30 juillet 2014, a formulé un préavis positif pour faire passer l'infrastructure sous le viaduc d'Yverdon (N05), les vérifications techniques n'ont pas encore été effectuées. Les effets induits par la mise en place d'un remblai pour les fondations du viaduc qui doivent être étudiés sont les suivants :

- l'augmentation de la compression dans les pieux par chargement des semelles ;
- l'augmentation de la compression dans les pieux par frottement négatif ;
- la génération de tassements supplémentaires ;
- le développement de flexion au sommet des pieux.

Ces éléments pourront être vérifiés une fois que le crédit concernant les travaux d'étude en vue de l'élaboration des secteurs Centre et Ouest aura été octroyé.

Organisation

Organigramme 2016-2019

L'organisation 2016-2019 du projet de route de contournement se divise en activités bien distinctes : l'une se rattachant aux travaux du secteur Sud, l'autre aux études des secteurs Centre et Ouest.

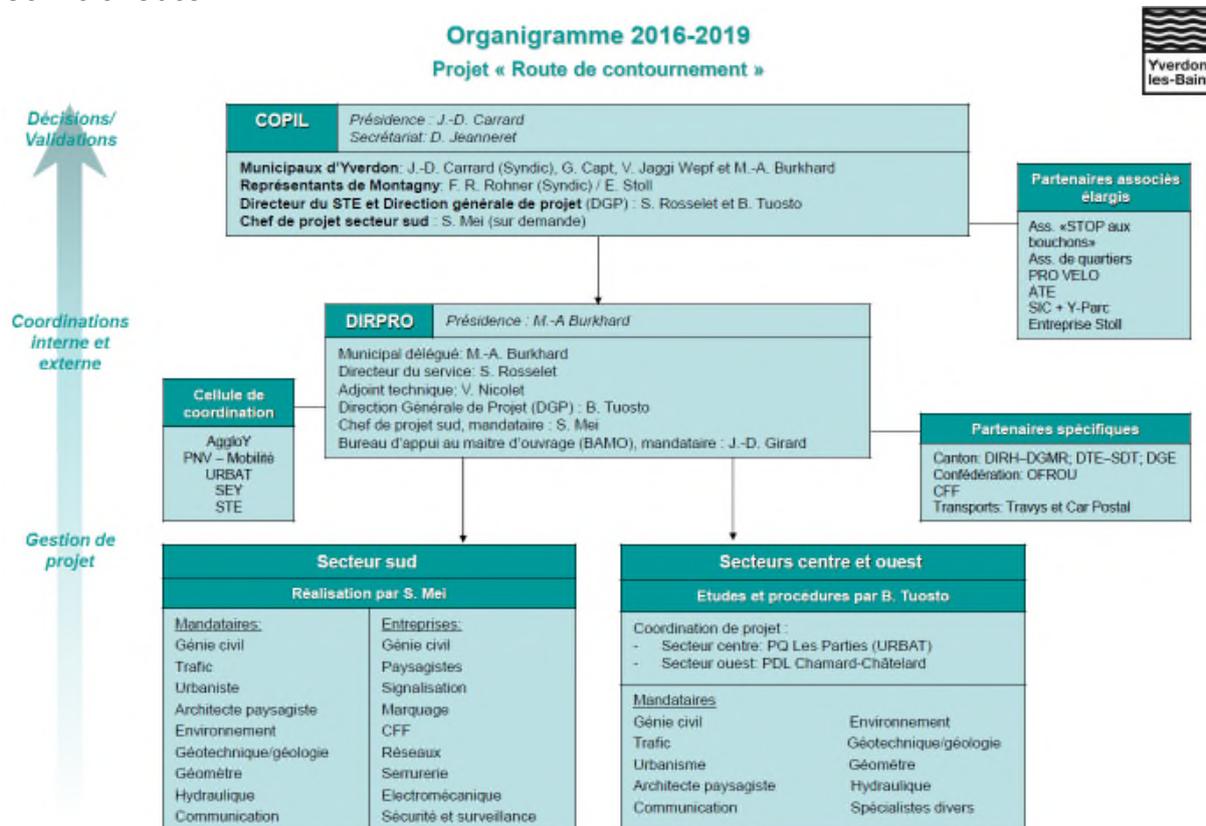


Illustration 4 : Organigramme 2016-2019

Le comité de pilotage est présidé par le Syndic d'Yverdon-les-Bains. La périodicité des séances est mensuelle.

La Direction de projet (DIRPRO) est présidée par le Municipal du Service des travaux et de l'environnement, épaulé par le Directeur des Travaux. La coordination avec les différents services de la Ville, en particulier avec les responsables des filières pilotant les projets de mobilité, d'urbanisme et l'AggloY, s'effectue à une fréquence régulière.

1. Secteur Sud : avenue des découvertes – rue Roger-de-Guimps

Mandataires

La direction générale des travaux du secteur Sud sera assumée par le groupe des mandataires ayant conçu les plans de génie civil. Plusieurs spécialistes, choisis conformément à la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics (LMP-VD) et selon un principe de coordination avec les chantiers géographiques, viendront appuyer le mandataire principal. Lors de la phase de lancement du projet, le mandat d'ingénieur civil a fait l'objet d'une procédure ouverte selon la LMP-VD. La phase de réalisation prévue dans le mandat ne pourra être libérée qu'une fois le préavis accepté.

La représentation du maître d'ouvrage, sera assurée par le Service des travaux et de l'environnement, avec l'appui du chef de projet du secteur Sud.

Procédures

Examen préalable

Suite à l'examen préalable du projet relatif au secteur sud de la route de contournement, effectué de juillet à novembre 2015, l'Etat de Vaud a préavisé positivement le projet. Par courrier du 9 novembre 2015, la Direction Générale des Routes et de la Mobilité (DGMR) a préavisé positivement le projet, en demandant certaines modifications concernant de légers ajustements sur les plans. Elle demandait qu'une attention particulière soit apportée au caractère simultané des procédures, notamment pour ce qui a trait à la révision du concept TIM et à la compensation des surfaces d'assolement (SDA). Lors de ce premier préavis, la DGMR – infrastructure routière, a déclaré que les valeurs de planification utilisées dans le cadre de l'étude Bruit ne s'appliquaient pas pour les routes existantes et que les valeurs limites d'immission étaient donc suffisantes.

Une nouvelle version du dossier d'examen préalable, avec les compléments demandés, a donc été renvoyée au Canton pour information. Le deuxième préavis de la DGMR est arrivé en date du 23 mars 2016, préavisant positivement le projet sans demande de modification. De plus, sur la base de l'étude pédologique envoyée le 2 février 2016, la DGMR a confirmé qu'il n'était pas nécessaire de compenser les SDA impactées. Le concept TIM a été validé en novembre 2015 avec le tracé complet de la route de contournement, l'identifiant comme une pénétrante d'agglomération. Les deux dossiers ont ainsi été traités simultanément.

Mise à l'enquête publique

Le projet du secteur sud de la route de contournement est soumis à la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). La mise à l'enquête publique du projet, qui a eu lieu du 30 janvier au 28 février 2016, a débouché sur 9 oppositions et 3 observations. Celles-ci, dans leur teneur intégrale, sont jointes en annexes au présent préavis.

Le traitement des oppositions a débuté en avril 2016 par les 9 séances de conciliation et s'est prolongé jusqu'à juin 2016 (rédaction des procès-verbaux, validation ou intégration des remarques des opposants, retrait de quelques oppositions).

A) Réponses aux observations

Trois courriers ont été adressés à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains pour mettre en évidence certains éléments relatifs au projet de la route de contournement. Il s'agit de requêtes ou de vœux formulés dans l'intérêt général émanant de tiers intéressés qui demandent à l'autorité de prendre note de ces observations.

1. Roger Freymond et Walter Rupp

Dans leur courrier du 24 février 2016, MM. Roger Freymond et Walter Rupp, par l'intermédiaire du Directeur de la protection juridique FRV SA, tiennent à rappeler à la Municipalité qu'à l'occasion de la construction de la défense incendie de la route de contournement, l'utilisation d'une borne hydrante serait autorisée pour les arrosages et qu'une attention particulière devra être donnée au réseau de drainage installé aux alentours du secteur sud.

Réponse:

La Municipalité prend note de ces informations et prendra les dispositions nécessaires pour satisfaire ces demandes.

2. Les Verts

Le Parti des Verts a fait part de ses réserves quant à certains points, par un courrier du 29 février 2016:

- a. Manque de vision globale du projet au vu du découpage en trois tronçons
- b. Nuisances sonores sur les axes perpendiculaires non intégrées et dépassement des valeurs légales.
- c. Les projets au cœur de la Ville devraient être privilégiés.
- d. Le stationnement et l'effet sur les autres modes de transport n'ont pas été intégrés.
- e. Un cofinancement avec l'Etat devrait être demandé.

Réponses :

- a. *L'organisation du projet en trois secteurs a fait l'objet d'une séance de Commission qui a siégé le 2 septembre 2013. La majorité de la Commission invitait à accepter le préavis qui mentionnait que « le découpage du projet en trois tronçons dont l'état d'avancement peut évoluer indépendamment paraît judicieux » (Rapport de majorité PR13.24RA). Le secteur sud est également le seul tronçon viable et attractif, indépendamment de sa liaison avec les deux autres secteurs. L'itinéraire entre la jonction Yverdon-Sud et la rue de Roger-de-Guimps permet en effet de desservir les quartiers et les institutions actuelles tout en évitant de transiter par la rue du Midi. Bien que l'objet de l'enquête ne concerne que le secteur sud, les études sur les nuisances sonores ont été effectuées pour 2018 et 2023 pour une intégration des effets avec toute la route de contournement. La vision globale a été conservée tout au long de l'élaboration du projet, notamment à travers la validation du tracé centre et ouest par les Municipalités d'Yverdon et de Montagny-près-Yverdon en décembre 2015, ainsi que par la révision du Concept TIM de l'AggloY validée en novembre 2015 par les membres du COPIL, dont le Canton fait partie, et qui identifie le tracé complet de la route de contournement comme une pénétrante d'agglomération.*
- b. *Dès l'ouverture de la route d'accès au centre sportif des Isles, un projet de modération a été mis en place sur la rue de Graveline pour une phase test d'un an. Des modérateurs provisoires ont été installés pour limiter la vitesse et différents comptages ont été réalisés, afin de vérifier les charges et les vitesses de circulation. Une fois la phase test terminée, le périmètre d'études a fait l'objet d'un travail de collaboration avec l'association Isles/Valentin pour proposer un projet de modération définitif en adéquation avec le réseau hiérarchique de l'AggloY et les attentes des habitants. La mise à l'enquête de ce projet aura lieu en automne 2016. Les nuisances sonores ont été intégrées dans un rapport spécifique montrant les effets du trafic en 2018 et en 2023. Les résultats ont montré que les valeurs légales sont respectées tant pour 2018 que pour 2023, avec la pose d'un revêtement phonoabsorbant sur toute l'avenue des Trois-Lacs. Des mesures de bruit seront effectuées à la source au droit des bâtiments pour lesquels les valeurs de planification (VP) sont dépassées, afin d'affiner la mesure de protection envisageable et le choix du futur revêtement phonoabsorbant.*
- c. *Les projets phares situés dans le périmètre du centre-ville, tels que Gare-Lac ou le réaménagement de la Place d'Armes sont en phase d'étude. La surface destinée aux futures affectations dans le secteur Gare-Lac est actuellement occupée par les services publics, tels que CarPostal, le SEY et le STE qui, à terme, s'installeront dans le périmètre du plan de quartier « Aux Parties ». Il est*

donc nécessaire que le plan de quartier « Aux Parties » soit réalisé avant le projet Gare-Lac.

- d. Le plan de stationnement est en cours de révision pour une application à l'échelle communale. Une première intervention débute par le centre-ville pour s'étendre progressivement dans les quartiers de la couronne urbaine. Une réflexion sur le stationnement sera également intégrée lors de l'élaboration du parc public à l'avenue Pierre-de-Savoie. L'ouverture de l'avenue des Trois-Lacs permettra de favoriser l'utilisation du P+R situé à Y-Parc, les liaisons de mobilité douce favoriseront les synergies entre les institutions (CPNV, écoles, entreprises) et les parkings d'échanges (Parking aux Isles et futur silo à Y-Parc). Par ailleurs, de nouvelles liaisons seront créées pour la mobilité douce et pour les transports publics urbains, qui saisissent cette nouvelle opportunité pour étendre l'une de leurs lignes.*
- e. Une demande de subventionnement a été faite à la Direction Générale de la Mobilité et des Routes en date du 23 mars 2016. Une délégation des Municipalités de Montagny-près-Yverdon et d'Yverdon-les-Bains a rencontré les membres de la DGMR dans le courant du mois de juin 2016 pour aborder la question du financement.*

3. Pro Vélo, Région Yverdon

L'association a fait part d'un certain nombre de réserves par un courrier du 1^{er} mars 2016. Elle met en évidence, d'une part, la bonne conduite du projet en termes d'emprise sur la chaussée pour la mobilité douce et les bandes cyclables et, d'autre part, émet quelques réserves notamment sur l'état actuel de la route d'accès aux Isles. De plus, elle souhaite que la rue des Cygnes soit fermée à la circulation.

Réponses :

Le Service des Travaux et de l'Environnement a invité Pro Vélo et l'ATE à participer à une séance d'information et de consultation le 5 juin 2015, dans le but d'identifier les points faibles du cheminement de mobilité douce. L'ATE a désigné Pro Vélo comme le porte-parole lors de cette séance, déclinant cette invitation. Les différents points faibles qui ont été soulevés lors de cette séance, notamment la réalisation d'une bande cyclable entre le pont des Isles et le passage sous la trémie, côté plaine, ainsi qu'un accès piéton dans le passage sous voies au niveau d'Y-Parc, ont été intégrés au projet. L'inquiétude de Pro Vélo concerne l'état actuel de la chaussée, à savoir la route d'accès au centre sportif des Isles qui n'est, pour l'instant, que provisoire sachant qu'elle sera élargie de 1.65 m et requalifiée pour le passage de la route de contournement. De plus, les mesures de modération sur les axes perpendiculaires ne figurent pas dans le dossier d'enquête de l'avenue des Trois-Lacs, car elles font l'objet de fiches de mesures spécifiques traitées parallèlement aux projets en cours et qui sont intégrées dans une réflexion plus globale. Il s'agit du Plan des Circulations (PCir) et du Plan directeur de la Mobilité douce piloté par la Filière Mobilité, dont Pro Vélo et l'ATE font partie du groupe de travail.

Dès l'ouverture de la route d'accès au centre sportif des Isles, un projet de modération a été mis en place sur la rue de Graveline pour une phase test d'un an. Des modérateurs provisoires ont été installés pour limiter la vitesse et différents comptages ont été réalisés afin de vérifier les charges et les vitesses de circulation sur ce tronçon. Une fois la phase test terminée, le périmètre d'études a fait l'objet d'un travail de collaboration avec l'association Isles/Valentin pour proposer une modération définitive en adéquation avec le réseau hiérarchique de l'AggloY et les attentes des

habitants. La mise à l'enquête de ce projet est prévue pour l'automne 2016, après l'examen préalable du Canton, qui a débuté en juin. L'avenue Kiener fait également partie des projets de sécurisation et de modérations traités en parallèle. Une procédure d'autorisation de construire est en cours, pour améliorer la sécurité et le confort des piétons et cyclistes sur tout le tronçon. La mise à l'enquête du projet est également prévue pour l'automne 2016, après l'examen préalable du Canton en juin. Cette mesure sera réalisée dans l'attente que le PQ Les Parties se concrétise, puisque l'ensemble de cette avenue a pour vocation de devenir une zone 30 ou de rencontre.

Les nuisances sonores ont été intégrées dans un rapport spécifique montrant les effets du trafic en 2018 et en 2023. Les résultats ont montré que les valeurs légales sont respectées tant pour 2018 que pour 2023, avec la pose d'un revêtement phonoabsorbant sur toute l'avenue des Trois-Lacs. Des mesures de bruit seront faites à la source au droit des bâtiments impactés pour lesquels les valeurs de planification sont dépassées, afin d'affiner la mesure de protection envisageable et le choix du futur revêtement phonoabsorbant.

La rue des Cygnes fera l'objet d'une étude de trafic spécifique, menée à l'échelle communale et qui est intégrée dans le Plan des circulations, actuellement en cours d'étude, pour décider de sa vocation. Le choix dépendra du report de trafic entre la rue des Prés-du-lac et son interaction avec la place Bel-Air.

B) Réponses aux oppositions

En application de l'article 58 al.2 LATC, la Municipalité établit à l'intention du Conseil communal un préavis contenant un résumé des oppositions et des propositions de réponses à chacune d'elles. Chaque opposant a été invité à rencontrer une délégation de la Municipalité et les membres de l'équipe de projet afin de clarifier les éléments évoqués par courrier et d'aboutir, si possible, à une conciliation entre les différentes parties. A l'issue des séances, un procès-verbal a été envoyé aux opposants pour approbation.

Remarque préliminaire: Depuis mai 2014, une vingtaine de présentations et stands d'information ont été organisés pour informer les riverains des quartiers concernés, ainsi que les habitants lors de la présentation publique du 10 février. Les membres du G21 (associations de quartier, groupes d'intérêts mobilité, partis politiques, etc.) ont également toujours été invités à ces séances d'information et ont pu participer à un audit sur le projet de route de contournement et de la révision du concept TIM de l'AggloY.

Lieux de domicile des 9 opposants



Illustration 8 : Provenance des oppositions *

* La numérotation figurant sur le plan ci-dessus est indépendante de celle du chapitre suivant.

1. Opposition du 19 février 2016 de M. Christian Carrard

L'opposant fait valoir que, tel que présenté, ce projet a des conséquences en termes de bruit, de désagréments quotidiens pour le quartier de Pierre-de-Savoie et engendre des pertes sur son bien immobilier. Il propose un itinéraire plus éloigné des habitations, où le secteur sud serait relié entre le chemin de la Chèvre et la rue de Graveline en traversant la parcelle 3039 dans sa partie sud-ouest.

A l'issue de la séance de conciliation qui s'est tenue le 29 avril 2016, l'opposant a retiré son opposition (courrier original du 19 février 2016 contresigné). De plus, l'opposant a signé le courrier envoyé par la Municipalité confirmant le retrait de son opposition en date du 3 juin 2016.

2. Opposition du 24 février 2016 de la PPE Résidence les Bosquets

L'opposante fait valoir les motifs suivants à l'appui de son opposition :

- Des murs phonoabsorbant doivent être installés dans la trémie en même temps que la construction de la route.
- L'espace public sur Pierre-de-Savoie devrait proposer des places de stationnement réglementée par un horodateur
- Une expertise de l'immeuble est demandée avant le début des travaux

Suite à la séance de conciliation qui s'est tenue le 29 avril 2016 et à l'envoi du procès-verbal approuvé par les opposants, ces derniers ont retiré leur opposition dans un courrier signé en date du 1^{er} juin 2016.

3. Opposition du 24 février 2016 de M^{me} Sylvette Meyer

L'opposante fait valoir son droit d'opposition sur le fait que le tracé ne correspond pas au concept de la route de contournement voté par la population. Elle ajoute que les charges de trafic projetées auront des nuisances plus importantes à proximité des habitations de l'avenue Pierre-de-Savoie.

Suite à la séance de conciliation qui s'est tenue le 25 avril 2016 et à l'envoi du procès-verbal approuvé par l'opposante, cette dernière a retiré son opposition dans un courrier signé en date du 10 juin 2016.

4. Opposition du 25 février 2016 de M^{me} Anne Gander et de M. Emanuele Guerra

Les opposants font valoir que, tel que présenté, ce projet ne permettra pas de maintenir la qualité et la sécurité du quartier Isles/Valentin. Les futures charges de trafic engendreront des nuisances sonores qui créeront des dépassements des valeurs limites d'immission.

Suite à la séance de conciliation qui s'est tenue le 26 avril 2016 et à l'envoi du procès-verbal approuvé par les opposants, ces derniers ont retiré leur opposition dans un courrier signé en date du 6 juin 2016.

5. Opposition du 23 février 2016 de M. Jean-Daniel Kleisl

L'opposant fait valoir les motifs suivants à l'appui de son opposition :

- a. Le tracé ne correspond pas au concept de la route de contournement voté par la population au vu de son impact sur la rue de Roger-de-Guimps et de l'avenue Kiener.
- b. Le projet aurait dû d'abord commencer par le secteur centre, afin de minimiser les nuisances sonores sur les riverains.

- c. La partie centrale a été « bâclée ».
- d. Le projet néglige la notion des axes pénétrants en ville.
- e. L'efficacité du phonoabsorbant n'est pas convaincante.
- f. L'emprise sur les meilleures terres arables n'est pas justifiable.

Suite à la séance de conciliation qui s'est tenue le 22 avril 2016 et à l'envoi du procès-verbal approuvé par l'opposant, ce dernier a déclaré vouloir retirer son opposition une fois que le projet de modération et de sécurisation sur l'avenue Kiener sera mis à l'enquête.

Réponses :

- a. *Le 25 novembre 2012, 61.2 % de la population a accepté que la « Municipalité d'Yverdon-les-Bains mette en œuvre sans délai le processus de réalisation d'une route communale de contournement imitée à 50 km/h au sud-ouest de la ville ». Dès lors, aucun tracé n'était imposé. Le choix du tracé situé en bordure de zone urbaine a pour objectif de pacifier certaines rues plus au centre, de desservir les habitations et les institutions de la zone sud-ouest, ainsi que de rester dans le prolongement et la continuité de la route d'accès au centre sportif des Isles. Sa situation géographique permet de faire évoluer l'aménagement urbain en saisissant toutes les opportunités de synergie à venir avec l'élaboration du futur plan de quartier (Roseyres) et les différentes institutions implantées (Y-Parc). L'objectif sur la rue de Roger-de-Guimps est de maintenir les charges de trafic actuelles. Les mesures prises pour atteindre cette fin seront établies dans le cadre du PCir piloté par le Service de la Sécurité publique/Mobilité et étroitement coordonnées avec le Service des Travaux et de l'Environnement et le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments.*
- b. *Parallèlement au projet en cause, une procédure d'autorisation est en cours pour améliorer la sécurité et le confort des piétons et cyclistes sur l'avenue Kiener. Suite à la séance de conciliation qui s'est tenue avec l'opposant, des plateaux surélevés seront installés sur l'avenue Kiener, depuis le giratoire des Moulins jusqu'à la chaussée de Treycovagnes. Cette mesure sera réalisée dans l'attente que le PQ « Aux Parties » se concrétise, puisque l'ensemble de cette rue a pour vocation de devenir une zone 30 ou une zone de rencontre. Dès lors, le secteur centre s'intègre dans cette planification et devra tenir compte des quartiers aux alentours de l'avenue Kiener et des futures habitations du plan de quartier. La mise à l'enquête du projet est prévue pour l'automne 2016, après l'examen préalable du canton qui a débuté en juin 2016.*
- c. *En complément des éléments précédents, une analyse multicritères a été effectuée en 2015 en parallèle à la finition des études du secteur sud. Le critère prépondérant pour sélectionner le tracé centre et ouest le plus pertinent a été, parmi d'autres indicateurs, l'estimation des nuisances sonores qui a ainsi conduit au choix de ne pas transiter par l'avenue Kiener ni par la rue des Moulins, mais de longer le canal du Déversoir pour circuler sous l'autoroute. Ceci afin de séparer les modes doux restant sur l'avenue Kiener et les véhicules sous le viaduc.*
- d. *Les projets de modération et de sécurisation des autres axes ne figurent pas dans le dossier d'enquête de l'avenue des Trois-Lacs, car elles font l'objet de fiches de mesures ou de projets qui doivent être spécifiquement étudiés en parallèle et qui sont intégrés dans une réflexion plus globale. Il s'agit du Plan des circulations établi à l'échelle communale qui reprend les mesures*

préconisées du concept TIM, révisé simultanément avec la planification du projet de route de contournement. Dès l'ouverture de la route d'accès au centre sportif des Isles, un projet de modération a été mise en place sur la rue de Graveline pour une phase test d'un an. Des modérateurs provisoires ont été installés pour limiter la vitesse et différents comptages ont été réalisés afin de vérifier les charges et les vitesses de circulation. Une fois la phase test terminée, le périmètre d'étude a fait l'objet d'un travail de collaboration avec l'Association Isles/Valentin pour proposer un projet de modération définitif en adéquation avec le réseau hiérarchique de l'AggloY et les attentes des habitants. La mise à l'enquête de ce projet est prévue en automne 2016, après l'examen préalable débutant en juin. Avec l'ouverture du secteur sud, les valeurs limites sur la rue des Moulins sont conformes aux normes en vigueur. Par ailleurs, cet axe est intégré au plan des investissements pour une réalisation simultanée avec le secteur centre de la route de contournement. La rue des Moulins dépend également des réponses que le Plan des circulations permettra d'apporter, puisque ce tronçon est soumis à une étude de variantes. Plusieurs variantes sont en cours d'étude pour déterminer la gestion de la circulation routière sur chaque tronçon ou secteur problématiques, la valorisation des transports doux et la possible extension des transports publics urbains.

- e. Concernant les valeurs de l'OPB et de l'OPair, le projet en cause n'est pas contraire aux normes en vigueur, ce que les services de l'Etat ont, au demeurant, confirmé à l'issue de l'examen préalable qu'ils ont effectué. Les charges de trafic projetées dès l'ouverture du secteur sud, soit en 2018, n'engendreront pas de dépassement des valeurs limites d'immissions ou de planification selon l'OPB, grâce à la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Le choix du type de revêtement sera effectué pour garantir un respect des valeurs limites. Parallèlement à ce dossier, le projet d'assainissement du bruit routier, piloté par URBAT, présentant les mesures de protection contre le bruit à l'échelle communale a été envoyé au canton pour une validation définitive. Par ailleurs, les services de l'Etat ont reconnu le caractère supérieur de la route de contournement dans le réseau hiérarchique de l'agglomération d'Yverdon-les-Bains.
- f. Les études pédologiques effectuées sur la future emprise du secteur sud démontrent que les critères de qualité du sol ne correspondent pas à une surface d'assolement (SDA), soit à une terre agricole de qualité I. Au vu de ces résultats, les services de l'Etat ont, au demeurant, confirmé à l'issue de l'examen préalable qu'une compensation n'était pas nécessaire.

6. Opposition du 19 février 2016 de l'Association Transports et Environnement – section Vaud

L'opposante fait principalement valoir que, tel que présenté, ce projet ne permettrait pas de résoudre les problèmes de congestion routière des artères du centre-ville et donc de garantir le bon fonctionnement du réseau de mobilité. Les mesures d'accompagnement, absentes dans le dossier d'enquête, sont exigées afin d'assurer la fluidité du trafic et la sécurité des autres modes de transports. L'opposante conteste également les demandes d'allègement pour un objet d'intérêt public prépondérant selon l'article 7 al. 2 OPB, s'appliquant au droit du bâtiment 126 (Les Moulins), et selon l'article 10 al. 1 OPB, s'appliquant le long de la rue des Anciennes Casernes, identifiées pour 2023.

Réponses :

Les projets de modération et de sécurisation des autres axes ne figurent pas dans le dossier d'enquête de l'avenue des Trois-Lacs, car elles font l'objet de fiches de mesures ou de projets qui doivent être spécifiquement étudiés en parallèle et qui sont intégrés dans une réflexion plus globale. Il s'agit en particulier du Plan des circulations établi à l'échelle communale, qui reprend les mesures préconisées du concept TIM, révisé simultanément avec la planification du projet de route de contournement. Dès l'ouverture de la route d'accès au centre sportif des Isles, un projet de modération a été mis en place sur la rue de Graveline pour une phase test d'un an. Des modérateurs provisoires ont été installés pour limiter la vitesse et différents comptages ont été réalisés afin de vérifier les charges et les vitesses de circulation. Une fois la phase test terminée, le périmètre d'études a fait l'objet d'un travail de collaboration avec l'Association Isles/Valentin pour proposer un projet de modération définitif en adéquation avec le réseau hiérarchique de l'AggloY et les attentes des habitants. La mise à l'enquête de ce projet est prévue pour l'automne 2016.

Avec l'ouverture du secteur sud, les valeurs limites sur la rue des Moulins sont conformes aux normes en vigueur. Par ailleurs, cet axe est intégré au plan des investissements pour une réalisation simultanée avec le secteur centre de la route de contournement. La rue des Moulins dépend également des réponses que le Plan des circulations permettra d'apporter, puisque ce tronçon est soumis à une étude de variantes. Plusieurs variantes sont en cours d'étude pour déterminer la gestion de la circulation routière sur chaque tronçon ou secteur problématiques, la valorisation des transports doux et la possible extension des transports publics urbains.

L'avenue Kiener fait également partie des projets de sécurisation et de modérations traités en parallèle. Une procédure d'autorisation de construire est en cours pour améliorer la sécurité et le confort des piétons et cyclistes sur tout le tronçon. La mise à l'enquête du projet est prévue pour l'automne 2016, après l'examen préalable du canton qui a débuté en juin 2016. Cette mesure sera réalisée dans l'attente que le PQ « Aux Parties » se concrétise, puisque l'ensemble de cette avenue a pour vocation de devenir une zone 30 ou une zone de rencontre.

Pour ce qui est des valeurs de l'OPB et de l'OPair, le projet en cause n'est pas contraire aux normes en vigueur, ce que les services de l'Etat ont, au demeurant, confirmé à l'issue de l'examen préalable qu'ils ont effectué. Les charges de trafic projetées dès l'ouverture du secteur sud, soit en 2018, n'engendreront pas de dépassement des valeurs limites d'immission ou de planification selon l'OPB grâce à la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Il en va de même pour la rue des Casernes, qui fait l'objet d'une étude de faisabilité pour déterminer si cet axe sera un collecteur ou une desserte.

Le dossier de l'enquête concerne en réalité uniquement le secteur sud, considéré comme le seul maillon fonctionnel et attractif, indépendamment des deux autres secteurs. L'allègement demandé selon l'art 7 al. 2 et selon l'art 10 al. 1 de l'OPB concerne l'échéance liée à la réalisation complète de l'ensemble de la route, à savoir 2023. La problématique sera étudiée lors du lancement des études des secteurs centre et ouest. Pour ce qui est des nuisances sonores, leurs interactions avec le PQ « Aux Parties » piloté par URBAT seront analysées dans le cadre de cette procédure. Parallèlement à ce dossier, le projet d'assainissement du bruit routier, piloté par URBAT présentant les mesures de protection contre le bruit à l'échelle communale, a été envoyé au Canton pour une validation définitive. Par ailleurs, les services de l'Etat ont reconnu le caractère supérieur de la route de contournement dans le réseau hiérarchique de l'agglomération d'Yverdon-les-Bains.

7. Opposition du 24 février 2016 de l'Association Isles/Valentin-Sud

L'opposante fait valoir que, tel que présenté, ce projet engendrera des nuisances en termes de bruit, de sécurité des usagers et de qualité urbaine dans le quartier des Isles. Des mesures de modération sur la rue de Graveline, absentes dans le dossier d'enquête, sont exigées afin d'assurer la modération du trafic et la sécurité des piétons et cyclistes. L'association demande qu'un projet de modération soit effectué à l'ouverture du secteur sud.

Réponses :

Le revêtement actuel, mis en place sous forme de test, sera changé sur le tronçon Isles-Rhodes. Parallèlement à la planification des travaux prévus sur Graveline, des mesures de bruit ont été réalisées en juin 2016. La procédure de mesure sera faite par un bureau spécialisé mandaté par la ville d'Yverdon-les-Bains. Les résultats permettent d'affiner le choix du futur revêtement.

Dès l'ouverture de la route d'accès au centre sportif des Isles, un projet de modération a été mis en place sur la rue de Graveline pour une phase test d'un an. Des modérateurs provisoires ont été installés pour limiter la vitesse et différents comptages ont été réalisés afin de vérifier les charges et les vitesses de circulation. Une fois la phase test terminée, le périmètre d'études a fait l'objet d'un travail de collaboration avec l'Association Isles/Valentin pour proposer un projet de modération définitif en adéquation avec le réseau hiérarchique de l'AggloY et les attentes des habitants. Il est proposé de garder la forme de modération actuelle en test, moyennant des adaptations. Le plan de situation, présenté lors de la séance, montre des places de stationnement alternées avec des pots de fleurs et des plateaux surélevés sur la rue de Graveline et du Valentin-nord, afin de réduire les vitesses de circulation. Sur la rue de Graveline, côté habitations, un trottoir mixte sera valorisé sur environ 3,5 m. Entre le giratoire Graveline-Valentin et la rue du Midi, un trottoir et un arrêt de bus seront créés. Suite à la demande du comité de l'Association des Isles/Valentin, lors de la séance de conciliation, la rue du Valentin-Est fait partie intégrante du projet de modération. La mise à l'enquête de ce projet est prévue en automne 2016, après l'examen préalable qui a débuté en juin 2016.

Les mesures de bruit sur les tronçons Graveline et Valentin ont été réalisées en juin 2016 afin de confirmer les données bruit estimées jusqu'à présent. Les travaux de réfection du revêtement, la mise en place des modérateurs et le marquage seront réalisés avant l'ouverture du secteur sud, grâce à l'obtention du crédit de construction de la route de contournement et sous réserve du traitement des oppositions.

8. Opposition du 25 février 2016 de M^{me} L. Baud et de M. Y. Roulet

Les opposants font valoir que, tel que présenté, ce projet ne permettrait pas de garantir la sécurité des piétons et des cyclistes sur la rue des Moulins au vu de l'augmentation des charges de trafic. Les mesures d'accompagnement, absentes dans le dossier d'enquête, sont exigées afin d'assurer la fluidité du trafic et la sécurité des autres modes de transport. Toujours selon les opposants, certains dépassements des valeurs limites d'immission sont à compenser.

Réponses :

Les projets de modération et de sécurisation des autres axes ne figurent pas dans le dossier d'enquête de l'avenue des Trois-Lacs, car elles font l'objet de fiches de mesures ou de projets qui doivent être spécifiquement étudiés en parallèle et qui sont intégrés dans une réflexion plus globale dont l'élaboration intervient à l'échelle communale, notamment à travers le Plan des Circulation dont les études sont lancées

depuis mars 2016. Ce document reprend les mesures préconisées du concept TIM, révisé simultanément avec la planification du projet de route de contournement, et valide les variantes retenues sur la base d'une étude de faisabilité. Dès l'ouverture de la route d'accès au centre sportif des Isles, un projet de modération a été mis en place sur la rue de Graveline pour une phase test d'un an. Des modérateurs provisoires ont été installés pour limiter la vitesse et différents comptages ont été réalisés afin de vérifier les charges et les vitesses de circulation. Une fois la phase test terminée, le périmètre d'étude a fait l'objet d'un travail de collaboration avec l'Association Isles/Valentin pour proposer un projet de modération définitif en adéquation avec le réseau hiérarchique de l'AggloY et les attentes des habitants. La mise à l'enquête de ce projet est prévue à automne 2016.

Avec l'ouverture du secteur sud, les valeurs limites sur la rue des Moulins sont conformes aux normes en vigueur. Par ailleurs, cet axe est intégré au plan des investissements pour une réalisation simultanée avec le secteur centre de la route de contournement. La rue des Moulins dépend également des réponses que le Plan des Circulations permettra d'apporter puisque ce tronçon est soumis à une étude de variantes. Plusieurs variantes sont en cours d'étude pour déterminer la gestion de la circulation routière sur chaque tronçon ou secteur problématique, la valorisation des transports doux et l'opportunité d'étendre le réseau des transports publics urbains.

Concernant les valeurs de l'OPB et de l'OPair, le projet en cause n'est pas contraire aux normes en vigueur, ce que les services de l'Etat ont, au demeurant, confirmé à l'issue de l'examen préalable qu'ils ont effectué. Les charges de trafic projetées dès l'ouverture du secteur sud, soit en 2018, n'engendrent pas de dépassement des valeurs limites d'immission ou de planification selon l'OPB, grâce à la pose d'un revêtement phonoabsorbant. Il en va de même pour la rue des Casernes qui fait l'objet d'une étude de faisabilité pour déterminer si cet axe sera un collecteur ou une desserte. Le dossier de l'enquête concerne en réalité uniquement le secteur sud considéré comme le seul maillon fonctionnel et attractif indépendamment des deux autres secteurs. Le seul scénario où il est demandé un allègement selon l'art 7 al.2 et selon l'art 10 al.1 de l'OPB concerne l'échéance liée à la réalisation complète de l'ensemble de la route, à savoir 2023. La problématique sera ainsi étudiée lors du lancement des études des secteurs centre et ouest où les nuisances sonores seront développées dans le cadre du PQ Les Parties, piloté par URBAT, dont les interactions sont analysées. Parallèlement à ce dossier, le projet d'assainissement du bruit routier piloté par URBAT présentant les mesures de protection contre le bruit à l'échelle communale a été envoyé au Canton pour une validation définitive. Par ailleurs, les Services de l'Etat ont reconnu le caractère supérieur de la route de contournement dans le réseau hiérarchique de l'agglomération d'Yverdon-les-Bains.

Le choix d'une réalisation par étapes a également pour objectif une efficience technique et financière. Le secteur sud se différencie des deux autres secteurs par sa fonction de collectrice et de desserte de quartier et d'institutions. En somme, un axe viable indépendamment de sa continuité ou liaison avec les secteurs centre et ouest. Sa réalisation permettra d'accompagner et d'orienter le développement urbain en saisissant toutes les opportunités de synergies à venir avec les institutions et les futurs quartiers, tels que le PQ Les Roseyres pour le sud, le PQ Les Parties pour le centre et le PDL Chamard-Châtelard pour l'ouest.

9. **Opposition du 26 février 2016 de M. M. Beyeler**

L'opposant fait valoir les motifs suivants à l'appui de son opposition :

- Les PQ « Aux Parties » ou Coteaux Est devraient être réalisés avant le PQ Les Roseyres.
- L'emprise sur les terres agricoles n'est pas justifiable.
- L'augmentation des charges de trafic sur l'avenue Kiener nuit à la sécurité et au confort des usagers.

Réponses :

Le développement du quartier des Roseyres a été identifié comme un projet prioritaire par la Municipalité d'Yverdon-les-Bains, au même titre que Les Parties et Gare-Lac. L'étroite coordination menée entre la route de contournement et les différents plans de quartier permet d'accompagner et d'orienter le développement urbain en saisissant toutes les opportunités de synergies à venir avec les institutions et les futurs quartiers, tels que le PQ Les Roseyres pour le sud, le PQ « Aux Parties » pour le centre et le PDL Chamard-Châtelard pour l'ouest. Le secteur centre est intégré dans la planification du PQ « Aux Parties » dont la mise à l'enquête est prévue pour le deuxième semestre de l'année 2017. De plus, la surface destinée aux futures affectations du PDL Gare-Lac, considéré comme un projet phare, est actuellement occupée par les services publics, tels que CarPostal, le SEY et le STE qui, à terme, s'installeront sur le périmètre du plan de quartier Les Parties. Il est donc nécessaire que le plan de quartier « Aux Parties » se réalise avant le projet des Roseyres ou Gare-Lac. Concernant le plan de quartier «Coteau Est », il n'a pas été écarté, mais intervient dans les priorités B de la Municipalité.

Les études pédologiques effectuées sur la future emprise du projet de route de contournement – secteur sud démontrent que les critères de qualité ne correspondent pas à une surface d'assolement, soit à une terre agricole de qualité I. Au vu de ces résultats, les services de l'Etat ont, au demeurant, confirmé, à l'issue de l'examen préalable, qu'une compensation n'était pas nécessaire.

Parallèlement au projet en cause, une procédure d'autorisation est en cours pour améliorer la sécurité et le confort des piétons et cyclistes sur l'avenue Kiener. Cette mesure sera réalisée dans l'attente que le PQ Les Parties soit réalisé, puisque l'ensemble de cette rue, a pour vocation de devenir une zone 30 ou de rencontre. Dès lors, le secteur centre s'intègre dans cette planification et devra tenir compte des quartiers aux alentours de l'avenue Kiener et des futures habitations du plan de quartier.

Projets de modération et de sécurisation sur les axes attenants

La suite de la procédure liée à l'autorisation de construire est la suivante :

- procédure d'autorisation de construire pour les mesures provisoires sur l'avenue Kiener ;
- procédure d'autorisation de construire pour la modération sur Graveline.

Sécurisation et modération du trafic sur l'avenue Kiener

Pour rappel, le périmètre d'étude, dans lequel s'insère l'avenue Kiener sera dévolu à une zone de trafic modéré, prévue dans le cadre de l'élaboration du PQ « Aux Parties » piloté par URBAT. Cette requalification interviendra dans les dernières phases de réalisation du plan de quartier afin de permettre aux véhicules de chantier de circuler plus aisément sur la chaussée. Ce tronçon s'inscrit également dans le périmètre d'études du secteur centre de la route de contournement et a fait l'objet d'une analyse multicritères qui a permis de privilégier la variante « Les Parties-autoroute » longeant le canal du Déversoir, au détriment

de l'avenue Kiener qui affichait, parmi d'autres critères, une problématique liée aux nuisances sonores plus contraignantes.

Le projet a pour objectif de sécuriser les piétons et cycles à l'ouverture du tronçon sud, grâce à la réalisation d'un cheminement de mobilité douce côté plaine, de plateaux surélevés et de passages piétons sur l'ensemble de l'avenue Kiener. Le projet a été le fruit des décisions issues des séances de conciliation avec certains opposants et les services de la Ville concernés (URBAT, Mobilité et le Bureau d'AggloY).

Sécurisation et modération du trafic sur la rue de Graveline

Pendant la phase test qui a duré un an, des modérateurs provisoires ont été installés pour limiter la vitesse. Différents comptages ont été réalisés afin de vérifier les charges et les vitesses de circulation. Arrivé au terme de cette période test, les résultats des comptages montrent une augmentation des charges de trafic sur Graveline et Valentin depuis la réalisation du pont des Isles. Ceci résulte de l'utilisation de la rue de Graveline/Valentin comme un axe de contournement permettant d'éviter les feux à la rue du Midi.

Dès l'ouverture du premier maillon de la route de contournement, les estimations de trafic présentent une diminution du trafic sur les rues de Graveline, Valentin et Midi. Une étude de modération a ainsi été développée, avec la consultation régulière de l'Association Isles/Valentin, afin de proposer un aménagement en adéquation avec le réseau hiérarchique du concept TIM de l'AggloY et avec les attentes des habitants. Le plan de situation montre des places de stationnement alternées avec des pots de fleurs et des plateaux surélevés, afin de réduire les vitesses de circulation. Sur la rue de Graveline, côté habitations, une piste mixte sera valorisée sur environ 3,5 m. et entre le giratoire, au croisement des rues du Valentin et de Graveline et de la rue du Midi, un trottoir et un arrêt de bus seront créés.

Coordination

Les communes d'Yverdon-les-Bains et de Montagny-près-Yverdon ont plusieurs études générales en cours qui seront prises en compte par le projet de route de contournement (voir annexe). Il s'agit notamment pour l'ensemble de la route des dossiers suivants:

- Projets menés au sein de l'AggloY (concept TIM, TP, mesures AggloY)
- Plan des circulations (PCir)
- Plan directeur de la mobilité douce (PDMD)
- Plan directeur communal (PDCom) et de la révision du Plan général d'affectation (PGA).

Secteur Sud : avenue des Découvertes – rue de Roger-de-Guimps

Les projets suivants sont intégrés dans une réflexion globale (PCir) et dans les mesures spécifiques, tels que les plans de quartier, qui servent de données de base pour l'élaboration des projets:

- Rue de Graveline
- Rue de Roger-de-Guimps
- Chemin des Roseyres et le PQ Les Roseyres
- Avenue Pierre-de-Savoie
- Mesure 2-31 : nouvelle desserte du quartier aux Isles – Nouvel axe MD au sud de l'Agglomération
- Mesure 4.a : nouvelles liaisons assurant la continuité des itinéraires de mobilité douce le long des canaux
- Mesure 15.b : aménagement des terminus des lignes principales et des arrêts de bus du réseau
- Mesure 14 : mesures d'aménagement dispersées pour les réseaux de bus urbains et régionaux en zone urbaine.

Secteurs centre: rue de Roger-de-Guimps – chaussée de Treycovagnes

Les axes perpendiculaires suivants sont intégrés dans une réflexion globale (PCir) et dans les projets spécifiques, tels que les plans de quartier, qui servent de données de base pour l'élaboration du projet :

- Rue des Moulins
- PQ Les Parties
- Mesure 4.a : nouvelles liaisons assurant la continuité des itinéraires de mobilité douce le long des canaux
- Mesure 4.b : réaménagements des liaisons de mobilité douce existantes le long des canaux
- Mesure 4.c : franchissement de canaux à créer ou à réaménager
- Mesure 1a/1b : Projet sur la RC276 (chaussée de Treycovagnes) : réaménagement du carrefour rue de Montagny et de la chaussée de Treycovagnes, création de cheminement de mobilité douce et abaissement de la vitesse à 50 km/h.

Secteurs ouest : Chaussée de Treycovagnes – Route de Sainte-Croix

Les axes perpendiculaires suivants sont intégrés dans une réflexion globale (PCir) et dans les projets spécifiques, tels que les plans de quartier, qui servent de données de base pour l'élaboration du projet :

- PDL Chamard Châtelard
- Mesure 1.a : nouvelles liaisons assurant la continuité des itinéraires de mobilité douce
- Mesure 1.b : réaménagements des liaisons de mobilité douce existantes
- Mesure 1.c : franchissements de canaux à créer ou à réaménager
- Mesure 2.1.a : nouvelles liaisons assurant la desserte mobilité douce de l'avenue Edouard-Verdan
- Mesure 6.b : aménagements de mobilité douce le long des canaux du Bey et de la Brinaz
- Mesure 32 : nouvel accès d'agglomération ouest.

Coût et financement

La mise à l'enquête du secteur sud est terminée. Le montant du crédit d'étude prévu à cet effet d'une valeur de CHF 1.7 millions a été utilisé et la procédure d'autorisation de construire arrive à bout touchant.

Le préavis englobe le montant des travaux pour le secteur sud et le montant des études des secteurs centre et ouest.

Secteur sud : avenue des Découvertes – rue Roger-de-Guimps

Les coûts de la réalisation du secteur sud sont les suivants:

Tâches principales des travaux SUD	Sous-total arrondi 2016 TTC	Total 2016 TTC
1. Génie civil		
1.1 Trémie + passage inférieur (béton armé)		
1.1.1 Trémie + PI	16'731'000.-	
1.1.2 Ouvrages provisoires CFF	983'000.-	
1.2 Chaussée (yc giratoire)	2'380'000.-	
1.2.1 Collecteurs EC et récoltes eaux	190'000.-	
1.3 Réseaux perpendiculaires		
1.3.1 Roseyres	156'000.-	
1.3.2 Pierre-de-Savoie	0.-	
1.3.3 Graveline	8'000.-	
1.3.4 Roger-de-Guimps	23'000.-	
1.3.5 Moulins	41'000.-	
1.3.6 Casernes	54'000.-	
1.4 Déviation réseaux	1'170'000.-	
1.5 Nouveaux réseaux		
1.5.1 Eau	566'000.-	
1.5.2 Gaz		
1.5.3 Electricité		
1.6 Place Pierre-de-Savoie	316'000.-	
1.7 Modération Graveline	260'000.-	
2. Electromécanique	75'000.-	75'000.-
3. Serrurerie (habillage des parois, barrière)	200'000.-	200'000.-
4. Travaux paysagers (y.c. arrosage automatique)		
4.1 Place Pierre-de-Savoie	250'000.-	
4.2 Sud	415'000.-	
4.3 Giratoire des Moulins	130'000.-	
5. Mesures phoniques (murs trémie)	119'000.-	119'000.-
6. Marquage et signalisation (y.c. feux)	212'000.-	212'000.-

Tâches principales des travaux SUD	Sous-total arrondi 2016 TTC	Total 2016 TTC
7. Réseaux		
7.1 Eclairage public	211'000.-	211'000.-
7.2 Equipement nouveaux réseaux		460'000.-
7.2.1 Eau	220'000.-	
7.2.2 Gaz	70'000.-	
7.2.3 Electricité	170'000.-	
7.2.4 Télécom	0.-	
7.2.5 Télédistribution	0.-	
7.3 Equipement déviation réseaux		348'000.-
7.3.1 Eau	120'000.-	
7.3.2 Gaz	4'000.-	
7.3.3 Electricité	224'000.-	
8. Mesures provisoires (Kiener)	200'000.-	200'000.-
9. Réserves (remise en état des chemins + pont Isles)	300'000.-	300'000.-
10. Prestations CFF	2'120'000.-	2'120'000.-
11. Mesures de compensation des terres agricoles	0.-	0.-
12. Acquisition de terrain (yc indemnité)	148'000.-	1'348'000.-
12.1 Réserves achat parcelle Freymond	1'200'000.-	
13. Honoraires phase II		1'928'000.-
13.1 Chef de projet SUD et BAMO	128'000.-	
13.2 Mandataire principal : ingénieur GC	761'000.-	
13.3 Spécialistes (yc assurance RC)	882'000.-	
13.4 CFF (honoraires)	157'000.-	
14. Ressources en personnel		145'000.-
14.1 Gestion générale de projet	145'000.-	
14.2 Bureau Technique		
14.3 Secrétariat		
15. Intérêts intercalaires		901'000.-
Total sud (TTC)	32'240'000.-	
Participation de tiers	- 1'200'000.-	
Coûts nets	31'040'000.-	

Illustration 9 : Devis réalisation secteur sud

L'ensemble des coûts de réalisation de l'avenue des Trois-Lacs figure au plan des investissements pour un montant de CHF 31 millions (charges nettes) à la charge de la Commune d'Yverdon-les-Bains, à l'exclusion des participations de tiers, soit :

- 2017 : 5 millions
- 2018 : 11 millions
- 2019 : 15 millions

Secteurs centre et ouest : rue de Roger-de-Guimps – route de Sainte-Croix

L'estimation du coût des études pour les secteurs Centre et Ouest jusqu'au crédit de construction se résume de la façon suivante:

Titre		Tâches principales	Période	Répartition coûts TTC	Sous-total TTC
Appui	BAMO	Assistance à MO + coordination générale	janvier 2017 à juin 2019	100'000.-	100'000.-
Mandataire principal	Ingénieur génie civil	Avant-projet, projet d'ouvrage, dossier d'enquête et A.O. partielle	janvier 2017 à décembre 2018	650'000.-	650'000.-
Spécialistes	Environnement	Etude d'impact sur l'environnement, dossier d'enquête	janvier 2017 à décembre 2018	80'000.-	560'000.-
	Trafic	Etudes de trafic, effet sur les perpendiculaires (3) et analyse sur jonction autoroutière	janvier 2017 à décembre 2018	40'000.-	
	Géomètre	Mise à disposition des bases existantes: plan officiel cadastral + piquetage pour la mise à l'enquête, plans pour les dossiers de prise de possession de terrain	janvier 2017 à décembre 2018	30'000.-	
	Bruit	Evaluation des mesures phoniques selon le tracé définitif	janvier 2017 à décembre 2018	20'000.-	
	Hydraulique	Avis hydrogéologique, intégration des contraintes fixées par l'OFROU et du PQ les Parties	janvier 2017 à décembre 2018	10'000.-	
	Géotechnicien et campagnes	Avis géologique/géotechnique/hydrogéologique/pédologique (30'000.-), réserve sur campagne de sondages (10'000.-), analyse des tassements (50'000.-)	janvier 2017 à décembre 2018	90'000.-	
	Architecte	Plan d'aménagement urbain, images de synthèse, documents visuels	janvier 2017 à décembre 2018	50'000.-	
	Intégration paysagère	Intégration des lignes directrices du PQ Les Parties pour les espaces verts. Dossier de soumission pour l'aménagement paysager	janvier 2017 à décembre 2018	10'000.-	

Titre		Tâches principales	Période	Répartition coûts TTC	Sous-total TTC
Spécialistes (suite)	Communication	Communication autour du projet lors de manifestations, interventions ponctuelles	janvier 2017 à décembre 2018	60'000.-	<i>Reprise coûts (560'000.-)</i>
	Juriste	Appui pour procédures d'acquisitions, négociations, liste des points durs (OPB, ...)	janvier 2017 à décembre 2018	20'000.-	
	Expert	Incendie, appui technique	janvier 2017 à décembre 2018	50'000.-	
	Sondages archéologiques	Investigations archéologiques sur le périmètre du projet	2 mois avant début travaux	10'000.-	
	Divers	Expertise, essais in situ, frais	janvier 2017 à décembre 2018	90'000.-	
Prestations internes	Personnels STE	Cheffe de projet		230'000.-	230'000.-
		Bureau technique			
Intérêts intercalaires				50'000.-	
Total centre et ouest (TTC)				1'590'000.-	

Illustration 10 : Devis des études secteurs centre et ouest

L'ensemble des coûts des études des secteurs Centre et Ouest sera intégré dans le prochain crédit d'investissement de ces deux secteurs. L'amortissement se fera par le crédit de construction des secteurs Centre et Ouest.

Amortissements et charges annuelles

1. Amortissement STE

Amortissement des travaux (secteur sud)

La dépense des travaux STE sera amortie de la façon suivante :

- CHF 190'000.- (collecteurs EC) par prélèvement sur le, compte 928.1405 « Fonds d'épuration des eaux », solde au 31.12.2015 de 3'462'432.- ;
- CHF 29'912'000.- (superstructure/trémie et chaussée) seront amortis sur une durée de 30 ans au plus.

Les frais d'entretien sont pris en compte du fait qu'il s'agit de la réalisation d'un nouveau tronçon et que ses coûts d'entretien seront imputés sur le compte annuel STE n° 431.3142.01 « entretien réseau routier ».

Les charges annuelles pour les travaux du STE se montent à CHF 1'296'300.- soit CHF 997'200.- pour les amortissements et CHF 299'100.- pour les frais d'intérêts variables sur le capital investi.

Amortissement des études (secteurs Centre et Ouest)

La dépense du crédit d'études STE sera amortie de la façon suivante :

- CHF 1'590'000.- seront amortis sur une durée de 5 ans au plus ;

Les charges annuelles pour les études STE se montent à CHF 323'400.- soit CHF 308'000.- pour les amortissements et CHF 15'400.- pour les frais d'intérêts variables sur le capital investi 829.1801.3.

2. Amortissement SEY**Amortissement des travaux SEY (secteur sud)**

La dépense des travaux SEY sera amortie de la façon suivante :

- Réseau d'eau : CHF 374'000.-, par prélèvement au fonds de renouvellement, compte 928.1801
- Réseau de gaz : CHF 379'000.-, par prélèvement au fonds de renouvellement, compte 928.1801.1
- Réseau électrique : CHF 273'000.-, par prélèvement au fonds de renouvellement, compte 928.1801.2
- Eclairage public : CHF 211'000.-, amorti sur 20 ans au plus.

Les charges annuelles pour les travaux du SEY se montent à CHF 16'880.-, soit CHF 10'550.- pour l'amortissement de l'éclairage public, CHF 2'110.- pour l'intérêt sur le capital investi et CHF 4'220.- pour l'entretien annuel.

Demande de subventions

Bien que ce projet soit intégré dans le plan des investissements de la Ville d'Yverdon-les-Bains, avec une temporalité qui s'échelonne en fonction des trois secteurs, certains aspects du projet s'intègrent dans une vision globale répondant aux lignes d'action préconisées par le Canton, la Région et l'Agglomération.

Le 11 juin 2015, la Cheffe du département des Infrastructures et des Ressources Humaines (DIRH) de l'Etat de Vaud, M^{me} Nuria Gorrite, a été approchée pour faire un point de situation du projet et aborder l'aspect régional et cantonal du projet. Un dossier a été réalisé rassemblant l'ensemble des atouts et opportunités que la route pouvait apporter à l'échelle régionale. Une fois le projet conforme aux attentes du canton (préavis positif) et l'enquête terminée, les Municipalités d'Yverdon-les-Bains et de Montagny-près-Yverdon ont adressé une demande de rencontre au Département des Infrastructures et des Ressources Humaines (DIRH) afin d'aborder la question du cofinancement de cette infrastructure. Ce dernier a reçu l'équipe de projet et les membres du COPIL le 23 juin 2016. Suite à cette séance, un courrier officiel signé par les Municipalités d'Yverdon-les-Bains et de Montagny-près-Yverdon a été adressé au DIRH afin d'appuyer la demande de subventionnement. Cette affaire est en cours d'examen auprès de la DGMR.

Pour rappel, les principaux objectifs et mesures auxquelles le projet de route de contournement permet de répondre sont les suivants :

- Mesures AggloY liées à la création de pistes de mobilité douce, à l'amélioration des réseaux de transport public urbain et régionaux
- Opportunité d'extension du réseau électrique projeté par le SEY
- Localiser l'urbanisation dans les centres urbains (A1 du PDCn)
- Optimiser l'implantation d'équipements publics (B4 du PDCn)
- Promouvoir une mobilité multimodale (A2 du PDCn)
- Positionner le Nord Vaudois dans un réseau géographique large (Axe 1 ADNv)
- Favoriser le développement des activités économiques (Axe 2 ADNv)
- Assurer un environnement propice au développement (Axe 5 ADNv)
- Développement du réseau des convois exceptionnels
- Développement du réseau des routes cantonales et d'intérêt régional

Participation de tiers

Un protocole d'accord a été signé en date du 25 février 2016 avec le propriétaire de la parcelle n° 3039, M. Roger Freymond, concernant l'acquisition de la surface nécessaire à la réalisation de la route de contournement, soit 6'786 m². En cas de légalisation de sa parcelle en zone constructible, la réserve d'achat prévue dans le devis, d'un montant de CHF 1'200'000.-, ne serait pas engagée.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1: Le projet est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement du tronçon de l'Avenue des Trois-Lacs, entre le km 900 et le km 1'900, soumis à l'enquête publique du 30 janvier au 28 février 2016, ainsi que la mise en place du système d'évacuation des eaux pluviales, incluant les modifications légères pour l'adaptation du projet à la future route de contournement ;
- Article 2: Un crédit d'investissement de Fr. 32'240'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1467, et amortie selon le chapitre « Amortissements et charges annuelles » ;
- Article 4: Les réponses aux oppositions formulées à l'encontre du projet soumis à l'enquête publique du 30 janvier au 28 février 2016 sont adoptées;
- Article 5: La décision d'approbation préalable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est réservée ;
- Article 6: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'étude en vue de l'élaboration des secteurs centre et ouest ;
- Article 7: Un crédit d'étude de frs 1'590'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 8: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9407 et amortie sur une durée de 5 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard



Le Secrétaire



F. Zürcher

- Annexes : 1-3. Observations déposées dans le cadre de l'enquête publique
4-12 Oppositions déposées dans le cadre de l'enquête publique

Délégués de la Municipalité : M. Jean-Daniel Carrard, syndic et M. Marc-André Burkhard, municipal en charge du Service des travaux et de l'environnement.

Société rurale d'assurance de Protection juridique FRV SA

REQU 26 FEV. 2016

Protection juridique FRV • Jordils I - CP 1080 • CH-1001 Lausanne

RECOMMANDEMunicipalité de et à
1400 Yverdon-les-Bains

Cote:	
Svcs: Municipalité	
CC: STC	
R	25 FEV. 2016
OJ	
Suivi & class. final Svce resp.	E. D.

021 614 24 25
Fax 021 614 24 01
spj@prometerre.ch
www.prometerre.ch

DG-mp - PJVD_VD-2013.427

Lausanne, le 24 février 2016

Réalisation de l'avenue des Trois-Lacs, Km 900-1900 – Secteur sud de la route de contournement –
Enquête publique du 30 janvier au 28 février 2016

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

M. Roger Freymond, agriculteur domicilié Rue du Valentin 102 bis, à 1400 Yverdon-les-Bains, nous demande de formuler en son nom une observation dans le cadre de l'enquête citée en marge.

Notre mandant estime que les travaux projetés sont susceptibles de mettre à mal le réseau de drainage installé sur sa parcelle no 3039 d'Yverdon-les-Bains. Une attention particulière doit dès lors être portée à la préservation de ces installations.

En vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Daniel Gay
Directeur

Société rurale d'assurance de Protection juridique FRV SA

REQU 26 FEV. 2016

Protection juridique FRV • Jordils 1 - CP 1080 • CH-1001 Lausanne

RECOMMANDE

Municipalité de et à
1400 Yverdon-les-Bains

Cote :	
Svce : <i>Municipalité</i>	
cc : <i>STE</i>	
R	25 FEV. 2016
OJ	
Suivi & class. final Svce resp.	E. D.

021 614 24 25
Fax 021 614 24 01
srpj@prometerre.ch
www.prometerre.ch

DG-mp - PJVD_VD-2013.427

Lausanne, le 24 février 2016

Réalisation de l'avenue des Trois-Lacs, Km 900-1900 – Secteur sud de la route de contournement –
Enquête publique du 30 janvier au 28 février 2016

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes chargés par MM. Roger Freymond et Walter Rupp, tous deux domiciliés à 1400 Yverdon-les-Bains, respectivement rue du Valentin 102 bis et rue Jean-André Venel 42, de formuler une observation dans le cadre de l'enquête citée en marge. Une procuration suivra par courrier séparé.

Le 23 juin 2015, le Service des Energies de la ville d'Yverdon-les-Bains a confirmé à M. Roger Freymond, avec copie à M. Walter Rupp, qu'à l'occasion de la construction de la défense incendie de la route de contournement, l'utilisation d'une borne hydrante serait autorisée pour les arrosages. MM. Freymond et Rupp tiennent à rappeler cet engagement au moment où sont mis à l'enquête des travaux en rapport avec la construction de la route de contournement.

En vous remerciant de prendre note de cette observation, nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Daniel Gay
Directeur

Département
Assurances de
Prométerre

Association vaudoise
de promotion
des métiers de la terre

Les Verts d'Yverdon-les-Bains
c/o Fanny Spichiger
Rue du Valentin 81
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains	
Svce: Municipalité	
CC: STE ✓	
R	29 FEV. 2016
02.03.16	
Suivi & class. final Svce resp.	E. D.

Municipalité d'Yverdon-les-Bains
Place Pestalozzi 1
1400 Yverdon-les-Bains

REÇU - 8 MARS 2016

Yverdon-les-Bains, le 25 janvier 2016

Enquête publique : Réalisation de l'avenue des trois lacs depuis l'avenue des Découvertes à la rue Roger-de-Guilmps

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Après analyse du dossier de la mise à l'enquête publique de l'avenue des trois lacs depuis l'avenue des Découvertes à la rue Roger-de-Guilmps, nous, Verts yverdonnois, souhaitons vous faire part de nos positions et craintes autour de ce projet important pour la ville.

Globalité du projet

L'initiative portait sur une route continue « d'ouest en est » censée contourner les quartiers résidentiels et résoudre les problèmes de trafic au centre-ville. Le projet soumis à enquête publique ne s'intéresse qu'à une partie du tronçon. Or, il est vraisemblable que l'impact de la totalité du tronçon sera nettement plus important que celui qui est présenté dans le dossier soumis à enquête publique. Les études d'impacts sont donc insuffisantes et partielles.

Nuisances sur les rues adjacentes

Comme vous le savez, les automobilistes vont profiter de cet ouvrage et emprunter les pénétrantes pour rejoindre le centre-ville. Les pénétrantes (rue des Moulins, avenue Kiener, rue des Gravelines, rue du Valentin, chemin de Roseyres) vont néanmoins subir une augmentation de trafic sans que des mesures sérieuses ne soient proposées dans le projet mis à l'enquête publique. Le projet devrait intégrer les pénétrantes et proposer un traitement de ces axes, notamment aux abords des écoles. Des démarches seraient actuellement en cours pour gérer ces axes, malheureusement parallèlement à cette mise à l'enquête. Sans des indications claires sur le devenir de ces pénétrantes, nous ne pouvons cautionner ce projet qui devient un « chèque en blanc ».

Les seuils de bruit dépassés à plusieurs endroits

Selon le rapport de bruit, les seuils imposés par la législation fédérale sont dépassés à plusieurs endroits (OPB). A l'avenue des Casernes, le projet ne respecte pas l'OPB. A l'horizon 2023, des dépassements calculés sont prévus le long de la nouvelle route, mais aussi à la rue des Casernes et à la rue des Moulins. Malgré la pose prévue d'un revêtement routier phonoabsorbant les valeurs légales ne pourront être atteintes partout (notamment à la rue des Casernes). De plus, dans le cas du bâtiment sis à

l'angle Trois-Lacs-Kiener, les valeurs limites d'immission sont dépassées, ce qui ne permet pas de se prévaloir de l'art. 7, al 2.

Une urbanisation orientée vers le sud de la ville

Alors qu'il existe plusieurs projets de qualité au coeur de la cité pour répondre à la crise du logement et développer de nouveaux équipements, la réalisation de cette route va favoriser les développements en direction du sud de la ville. Cette extension se fera au détriment des bonnes terres cultivables, et augmentera les nuisances dans les quartiers environnants.

Vue globale sur la mobilité

La route est présentée comme la solution au problème de circulation en ville. Pourtant, aucune planification ne permet de savoir comment ce projet s'inscrit dans la stratégie de mobilité de la Municipalité. Quels effets sur le stationnement? Quelle coordination avec les autres modes de transport (transports publics et mobilité douce)?

Les finances communales

Le coût de cette route aura un impact important sur les finances de la ville. A notre connaissance, les possibilités de soutien financier du canton n'ont pour l'heure fait l'objet d'aucune démarche de la part des autorités communales.

Pour conclure, bien que nous respectons la décision populaire prise autour de la route de contournement, nous estimons, au vue des informations développées dans la mise à l'enquête, que le projet est partiel et insuffisant. Nous vous invitons à traiter les lacunes soulevées en déposant un nouveau projet qui coordonnera l'ensemble des éléments liés à la réalisation de la route, et cela, par le biais d'une procédure simultanée conformément à l'art. 25a LAT.

En vous remerciant d'ores et déjà de l'intérêt que vous porterez à ces considérations, veuillez recevoir, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Pour les Verts yverdonnois,
Fanny Spichiger



Cheffe de groupe des Verts yverdonnois

PRO VELO
RÉGION YVERDON

Case Postale 1112
1401 Yverdon-les-Bains

www.pro-velo-yverdon.ch
urbanisme@pro-velo-yverdon.ch

Cote :	
Svce : <i>Yverdon-les-Bains</i>	
cc : <i>STE</i> ✓	
R - 1 MAR. 2016	
Date : <i>02.03.16</i>	
Sujet & class. final Svce resp.	
É. Municipalité d'Yverdon-Les-Bains D. Pl. Pestalozzi 1 1400 Yverdon-les-Bains	

Yverdon-les-Bains, le 18 février 2016

REQU - 8 MARS 2016

Objet : Réalisation de l'avenue des trois-lacs, Km 900-1900 - secteur sud de la route de contournement

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

PRO VELO Région Yverdon-les-Bains a pris connaissance avec intérêt des plans affichés lors de la mise à l'enquête de la route de contournement.

Si les dispositions prises pour la place et la sécurité des cyclistes sur le parcours de la route de contournement lui paraissent tout à fait adéquates, PRO VELO s'interroge sur les routes qu'on pourrait appeler pénétrantes, soit *Graveline*, *Moulins* qui serviront de voie de transit entre le centre ville et la route de contournement.

L'état général de ces rues (largeur, chaussée, marquage) ne garantit actuellement ni la place ni la sécurité des cyclistes. Qu'en sera-t-il quand le trafic de transit aura augmenté ?

Une réfection de ces voies est-elle envisagée, mais il n'y a à ce jour aucune date fixée et encore moins un budget prévu et inscrit dans un plan de financement pour leur aménagement.

Nous remercions la Municipalité d'avoir mis en place une consultation des associations concernées par la Route de Contournement. PRO VELO a constamment insisté sur la nécessité de compenser le trafic de la nouvelle route sur les pénétrantes, et d'utiliser le report de trafic pour améliorer la situation des cyclistes au centre-ville. Des mesures concrètes et rapides sont attendues, qui vont bien plus loin que la construction d'1km de route hors du centre-ville. Nous espérons ardemment les voir apparaître dans les priorités municipales et les projets à court terme.

Par ailleurs, le volet 'Trafic' du dossier d'enquête fait apparaître l'option de classer la rue des Cygnes en réseau de desserte dans le concept TIM. PRO VELO souhaite rappeler qu'elle souhaite que cette rue soit fermée à la circulation pour le tronçon passant sous les voies CFF, où la sécurité de la Mobilité Douce n'est pas assurée.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser et de sécuriser la mobilité douce à Yverdon-les-Bains, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

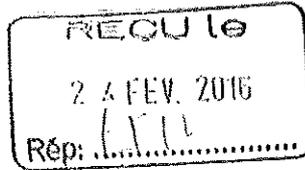
Benoist Guillard
Président

Danielle Borkowsky
Secrétaire

Christian Carrard
 Avenue Pierre de Savoie 49 b
 CH - 1400 Yverdon-les-Bains
 Suisse
 Tél : ++41 (0)24 425.31.56
 Natel : ++41 (0) 79 385.65.76
 chcarrard@yahoo.fr

Yverdon-les-Bains, le 19 février 2016

4



Cote :	
Svce : URBAT	
cc Municipalité Cabre	
R	23 FEB. 2016
OJ	
Suivi & class. final Svce resp.	
	E. D.

Recommandé

Greffe municipal
 Place Pestalozzi
 1400 Yverdon-les-Bains

Opposition

Messieurs,

Permettez-moi de **faire opposition à votre mise à l'enquête** concernant la **réalisation de l'avenue des Trois des Trois-Lacs, km 900-1900 du secteur sud de la route de contournement**, parue dans le quotidien La Région Nord Vaudois du 28 janvier 2016.

Raisons :

Bruit
 Désagréments
 Pertes estimées sur la valeur financière de mon appartement en PPE

Proposition

Faire passer cette route de contournement à partir du Chemin de la Chèvre jusqu'à la Rue de la Graveline puis la Rue Roger de Guimps **au lieu de l'Avenue des Trois Lacs** jusqu'à la Rue de Roger de Guimps, **soit 150 mètres en retrait par rapport à votre projet**. Voir ma proposition du 19 avril 2014 annexée.

Dans l'attente de vos nouvelles veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Christian Carrard

Annexe : ment.



Yverdon-les-Bains

Municipalité

Case postale

CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : Le 22 mai 2014
N. Réf : SLA/ega
Dossier : 11.03.03
Carrard_it_entrée-sud_ega_2014_s.docx

Monsieur
Christian Carrard
Avenue Pierre-de-Savoie 49b
1400 Yverdon-les-Bains

Vos propositions pour fluidifier l'entrée sud à Yverdon-les-Bains

Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre dossier du 19 avril dernier initialement adressé au conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Lors de sa dernière séance, la Municipalité a pris acte de vos propositions et ne manquera pas de les transmettre aux services concernés pour analyse.

Tout en vous remerciant de l'intérêt porté à la ville d'Yverdon-les-Bains, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

D. von Siebenthal



La Secrétaire :

S. Lacoste

Christian Carrard
Avenue Pierre de Savoie 49 b
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 19 avril 2014

Commune d'Yverdon
A l'att. du Conseil Communal
Place Pestalozzi
1400 Yverdon-les-Bains

Comment Yverdon veut fluidifier son entrée Sud

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Communal,

Permettez-moi de vous contacter concernant l'article « comment Yverdon veut fluidifier son entrée sud » paru dans le quotidien « 24heures » du 7 avril dernier.

Dans ce dernier est proposé le calendrier des travaux à l'entrée sud de la ville (voir image ci-dessous mentionnée), avec entre autre

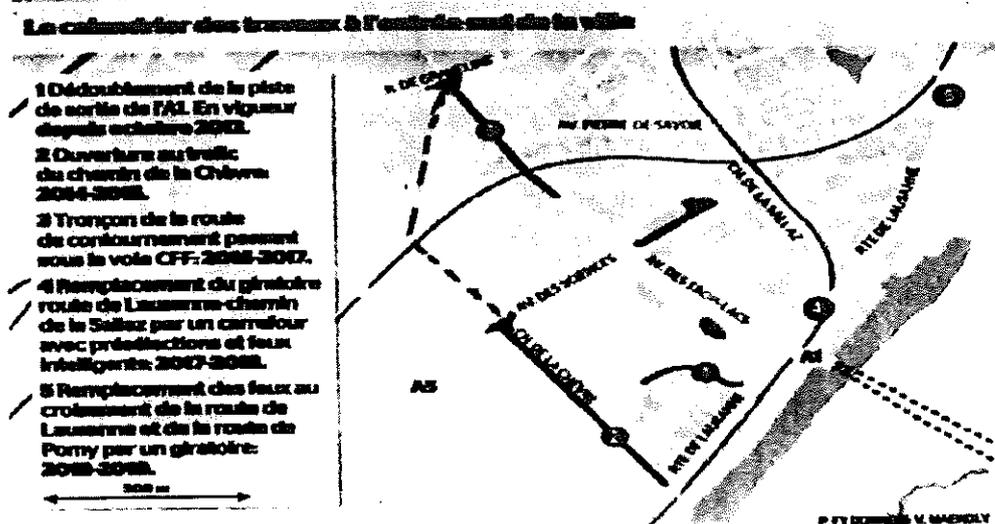
- En 2014-2015 est prévu l'ouverture au trafic du chemin de la Chèvre
- En 2016-2017 est prévu le tronçon de contournement passant sous la voie CFF

Ma proposition aux membres du Conseil Communal :

- Prévoir dès 2014 le tronçon de contournement en prolongeant le chemin de la Chèvre jusqu'à la voie CFF puis en passant sous cette dernière pour rejoindre ensuite la rue de Graveline (voir image ci-dessous mentionnée)

Puis de puis la rue de Graveline :

-> plusieurs itinéraires sont possibles



Avantages proposition :

- Divers itinéraires sont possibles depuis la rue de Graveline, permettant ainsi diverses solutions suite au projet municipal, au projet municipal AGGLO-Y et au raccord de certaines rues demandé par l'initiative
- Eviter des désagréments aux habitants du quartier de Pierre de Savoie

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs des membres du Conseil Communal, mes salutations distinguées.

Christian Carrard

PPE Résidence les Bosquets
Immeuble les Saules
Madame Manou Climent
Administratrice
Pierre de Savoie 49 B
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 24 février 2016

REÇU - 8 MARS 2016

RECOMMANDEE

GREFFE MUNICIPAL
Hôtel-de-Ville
Place Pestalozzi 2
Case postale 355
1401 Yverdon-les-Bains

Cote	
Svce: <i>Municipalité</i>	
cc <i>SIE ✓</i>	
R	25 FEV. 2016
OI <i>19.3.16</i>	
Suivi & class. final Svce resp.	E. D.

**Mise à l'enquête - route de contournement
Revendications des riverains habitant Pierre de Savoie 49A et B**

Madame, Monsieur,

Suite à la mise à l'enquête du 30 janvier 2016 et à la séance organisée par la commune à l'Aula-Magna le 10 février 2016 lors de laquelle le Syndic, Monsieur Jean-Daniel Carrard le signalait, nous vous informons que les personnes ayant signé l'annexe à cette lettre souhaitent que des éléments anti-bruits soient installés contre les murs de soutènement en même temps que la construction de la route de contournement afin d'éviter les nuisances sonores. Dans le cas où notre demande ne serait pas agréée, nous vous prions de considérer notre lettre comme une opposition à votre projet.

Par ailleurs, nous nous inquiétons de la sur-occupation future des places de parc de notre rue suite à la fermeture à son extrémité où, généralement, de nombreux véhicules se garaient faute de places. Nos visites sont souvent confrontées à cette difficulté de parcage. La création d'une place récréative sera certes agréable visuellement mais nous avons des doutes sur son usage. L'emplacement n'est pas idéal pour que des personnes puissent s'y reposer et encore moins adéquat pour des enfants, d'autant plus que des escaliers permettent l'accès aux infrastructures routières. Par ailleurs, cet endroit discret et peu lumineux ne pourrait-il pas attirer le soir des trafics illicites ? Ne serait-ce pas de ce fait plus approprié, vu la proximité de la route, d'y installer des places de parc qui seraient munies d'un horodateur afin que cela ne devienne pas le siège de voitures-ventouses ?

Nous profitons de cette occasion pour vous demander une expertise de notre immeuble avant le début des travaux.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à nos demandes et de votre prochaine réponse qui, nous l'espérons, nous apportera des nouvelles rassurantes quant à l'avenir de notre quartier qui, comme vous pouvez l'imaginer, sera déjà bien éprouvé par la proximité de la route de contournement.

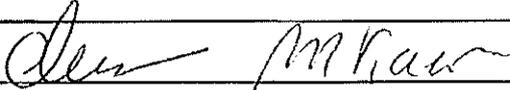
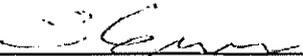
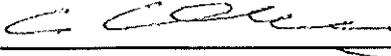
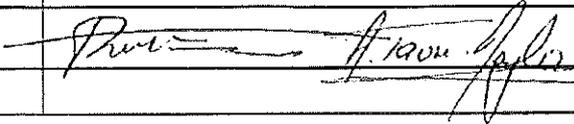
La soussignée reste volontiers à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez un complément d'informations au 079/252.90.75 ou par mail : manou1@romandie.com.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

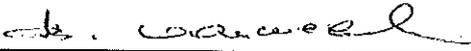
Pour la PPE Résidence les Bosquets
Manou Climent

Annexe : - listes de signatures des propriétaires et locataires approuvant nos revendications

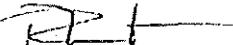
REVENDEICATIONS ROUTE DE CONTOURNEMENT

NOM	Signature(s)
VAN WEEL Arend & Josiane	sur liste séparée
KAESER Marcel & Ariane	
BEYELER Gérard & Colette	G. Beyeler
PECLARD Jacques	
GUEISSAZ Sandra	
CLERC Christian	
BIERI Arlette	A. Bieri
CARRARD Christian & Véronique	
R.MORET/S.MARCHAND	sur liste séparée
ROBERT Elisabeth	Elis. Robert
CLIMENT Manou	
MEYER Sylvette	S. Meyer
DESPLAND Georges & Christiane	
PITTET Jean-Marie	
FAVRE Robert	

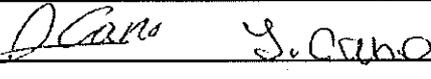
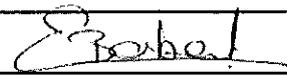
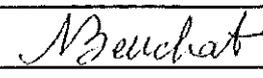
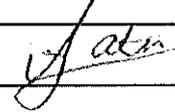
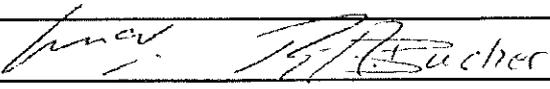
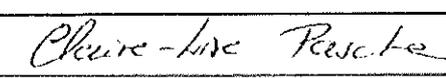
REVEDICATIONS ROUTE DE CONTOURNEMENT

NOM	Signature
VAN WEEL Josiane	
VAN WEEL Arend	

REVENDEICATIONS ROUTE DE CONTOURNEMENT

NOM	Signature
MARCHAND MORET Sylvette	
MORET Roger	

REVENDEICATIONS ROUTE DE CONTOURNEMENT

NOM	Signature(s)
GUEISSAZ René & Janine	
CANO Antonio & Joselyne	
AUBERT Françoise	
DUBEY Isabelle	
SOUISSI Mohssine	
BARBEZAT Emilie	
BEUCHAT Nicole	
JATON Alain	
EMMEL Pierre	sur liste séparée
ETERNOD J-Pierre & Marlyse	sur liste séparée
DUVOISIN Corinne	sur liste séparée
VEILLON Françoise	
BUCHER Hans & Rose-Marie	
PASCHE Claire-Lise	

REVENDICATIONS ROUTE DE CONTOURNEMENT

NOM	Signature
EMMEL Pierre	

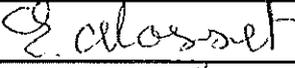
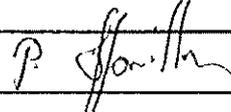
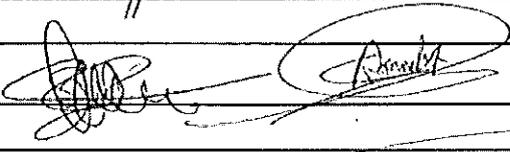
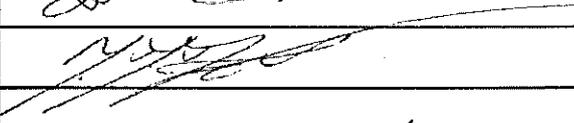
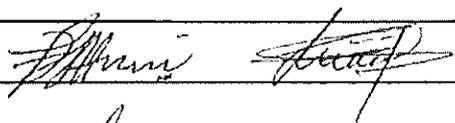
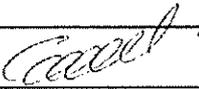
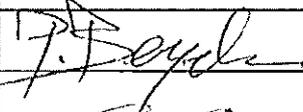
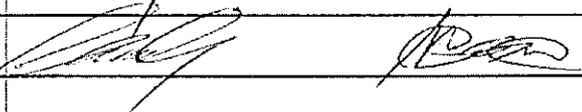
REVENDEICATIONS ROUTE DE CONTOURNEMENT

NOM	Signature
ETERNOD Marlis	<i>Marlis Eternod</i>
ETERNOD Jean-Pierre	<i>Jean-Pierre Eternod</i>

REVENDEICATIONS ROUTE DE CONTOURNEMENT

NOM	Signature
DUVOISIN Corinne	C. Duvoisin

REVENDEICATIONS ROUTE DE CONTOURNEMENT

NOM	Signature(s)
MOSSET Eglantine	
HOUILLOON Pierre-Olivier	
ROUSSELOT Claire et Yves	
JATON Jean-Jacques	
KONOUTSE Ferdinand Yawo	
GRIVEL Joëlle et Jean-Marc	
BEYELER Pascal	
CLERC BOVY Chantal et Nicolas	

6

Yverdon le 24.02.2016

Cote :	
Svce : Municipale	
CC : STF V	
R	26 FEV. 2016
OJ : 9903.16	
Suivi & class. final Svce resp.	
E.	D.

REQU - 8 MARS 2016

GREFFE MUNICIPAL

PLACE PESTALOZZI 1

1400 YVERDON LES BAINS

Madame

Sylvette Meyer

Av. Pierre de Savoie 49B

1400 Yverdon les bains

079 781 79 18

Concerne: Opposition contre la route de contournement d'Yverdon- les- bains

Mesdames

Messieurs

Ce matin en allant à la déchetterie, j'ai emprunté, depuis le parc technologique, le pont de la chèvre, et je me suis dit:

Lors de la récolte de signatures, le projet concernant ce contournement passait par le chemin et le pont de la chèvre, ce dernier a été adapté au trafic l'an dernier.

Or, les votations ont eu lieu en proposant un autre projet, c'est-à-dire, celui qui est actuellement à l'enquête publique. Les citoyens ont été trompés lors de cette votation.

En effet à l'heure où le trafic va en s'intensifiant, il serait plus logique de faire passer cette circulation loin des habitations et écoles.

En faisant passer cette route de contournement par le chemin de la chèvre via le parc scientifique, direction le pont de l'autoroute, vous rejoignez directement le futur tronçon qui contournera l'avenue Kiener.

Les promesses faites lors de la récolte des signatures n'ont pas été tenues, c'est une tromperie.

J'espère que vous prendrez bonne note de mon courrier, je reste à votre disposition pour d'autres renseignements, mais notez que je serai absente du 7 au 25 mars. Vous pouvez me contacter par mail sylvette.meyer@yahoo.fr .

Veuillez agréer mes meilleures salutations

S Meyer

RECOMMANDE
Municipalité d'Yverdon-les-Bains
Place Pestalozzi 1
1400 Yverdon-les-Bains

Cote:	
Svce: Municipalité	
cc: SIF ✓	
R	26 FEV. 2016
OI: 1990316	
Suivi & class. final Svce resp.	
E. D. Mme et Monsieur	

(7)

REÇU - 8 MARS 2016

Mme et Monsieur
Anne Gander et
Emanuele Guerra
Rue du Midi 40
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 25 février 2016

Enquête publique : Réalisation de l'avenue des trois lacs depuis l'avenue des Découvertes à la rue Roger-de-Gulmps.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

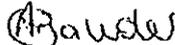
Après analyse du dossier et des plans annexés, nous vous faisons part de notre opposition au projet cité en titre. Cette opposition est fondée sur les motifs suivants :

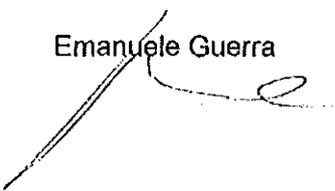
En tant que futurs habitants de la rue de l'Indépendance, dès le mois de juillet 2016, nous nous inquiétons des nuisances qui seront générées par le trafic que cette nouvelle route va amener dans notre quartier. Le dossier mis à l'enquête ne propose aucune mesure pour adapter la rue de la Graveline, Cet axe verra pourtant sa charge de trafic augmenter, ce qui aura un impact important sur le bruit généré, la qualité de l'air et la sécurité des piétons et des cyclistes, dans un quartier occupé par plusieurs écoles. Le rapport sur le bruit joint au dossier mis à l'enquête prévoit d'ailleurs plusieurs dépassements des normes fédérales en vigueur (OPB). C'est pourquoi des mesures d'accompagnement doivent impérativement être réalisées parallèlement à la construction de la route. Cette lacune doit être corrigée à travers le dépôt d'un nouveau projet qui coordonne l'ensemble des éléments liés à la réalisation de la route: construction de la route de contournement et réalisation de mesures d'accompagnement sur les pénétrantes (modération du trafic, sécurisation des passages piétons, bandes cyclables, ...). Nous souhaitons que l'ensemble de ces mesures fassent l'objet d'une procédure simultanée, conformément à l'art. 25a LAT.

Les opposants soussignés demandent à être entendus par la commune au sens de l'art. 58 LATC .

Compte tenu de ces éléments, nous concluons au refus du permis sollicité pour le projet cité en titre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Anne Gander


Emanuele Guerra


Jean-Daniel KLEISL
Avenue Kiener 65a
1400 Yverdon-les-Bains

REÇU - 8 MARS 2016

Recommandé
Greffé Municipal
Hôtel de Ville
Place Pestalozzi
Case Postale 355
1401 Yverdon-les-Bains

Cote:	
Svce: Municipale	
cc: SIE	
R	25 FEV. 2016
OJ: 192816	
Suivi & class. final Svce resp.	E. D.

8

Yverdon-les-Bains, le 23 février 2016

Opposition à l'avis d'enquête de l'Avenue des Trois-Lacs, Km 900-1900 – secteur sud de la route de contournement

Monsieur le Syndic
Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Après examen du projet actuel de route de contournement et en particulier la mise à l'enquête suscitée pour le secteur sud, je me dois de vous certifier mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes :

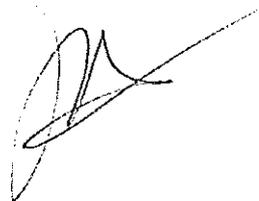
1. Le tracé ne correspond pas au concept de route de contournement voté par la population yverdonnoise dans la mesure où ladite route se déversera dans le secteur des Roger-de-Guimps / Avenue Kiener, quartiers à haute densité de population et surtout d'établissements scolaires.
2. Ce projet aurait d'abord dû être mis en œuvre par sa partie centrale (secteur centre) afin de diminuer au maximum les nuisances pour les riverains. Or, c'est exactement le contraire qui va se produire.
3. Par ailleurs, je me permets de constater que la partie dite « centrale » de la route de contournement a été bâclée. D'autres solutions auraient pu être proposées à partir du futur giratoire de la Graveline, à savoir un tracé qui longe l'autoroute et utilise la rue des Moulins comme pénétrante. De cette manière, les nuisances auraient été réduites au minimum tout en favorisant l'évitement de la ville.
4. Le projet néglige la notion d'axes pénétrants en ville. Il est inquiétant de constater à quel point peu de réflexions ont été menées à ce sujet.

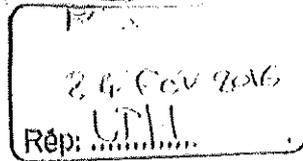
-
5. L'efficacité du bitume dit phono-absorbant peut être mise en doute. Les témoignages d'habitants du quartier des Isles montrent que le bruit diminue de façon dérisoire, surtout lors d'une augmentation du trafic, ce qui sera inmanquablement le cas.
 6. Les meilleures terres arables de Suisse subiront des pertes irremplaçables. On peut se demander si la municipalité pourra suivre l'esprit de la révision de la loi d'aménagement du territoire de la Confédération.

Je constate avec un certain effroi que les solutions proposées sont/seront déjà dépassées avant même d'avoir pu être mises en œuvre. De plus, le développement harmonieux de la ville semble avoir été totalement laissé aux oubliettes (quid du Quartier des Parties ?).

Dans l'attente de votre réponse, avec mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les municipaux, à l'expression de ma parfaite considération.

Jean-Daniel KLEISL





Pour une mobilité
d'avenir



RECOMMANDE

Municipalité d'Yverdon-les-Bains
Place Pestalozzi 1
1400 Yverdon-les-Bains

Lausanne, le 19 février 2016

Cote :	
Svce: URBAT	
CC: Municipalité Yverdon-les-Bains	
R	23 FEV. 2016
OJ	
Suivi & class. final Svce resp.	E. D.

ENQUÊTE PUBLIQUE : RÉALISATION DE L'AVENUE DES TROIS LACS DEPUIS L'AVENUE DES DÉCOUVERTES À LA RUE ROGER-DE-GUIMPS.

Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs,

Agissant par procuration de l'Association centrale Transports et Environnement (ATE), la section vaudoise de l'ATE vous fait part de son **opposition** au projet cité en titre, fondé sur les motifs suivants :

Nous saluons l'objectif affiché « de permettre au réseau de mobilité douce et de transport public de gagner des opportunités de déserte au centre-ville » tout comme de « participer au développement de la mobilité multimodale sur la partie sud-ouest tout en privilégiant les modes de transport durables (TP et MD) au centre-ville. Néanmoins, pour se faire, il convient :

- de mettre en place des mesures d'accompagnement permettant de rabattre le trafic TIM sur la future route pour délester les artères du centre-ville, redonner un espace plus généreux à la mobilité douce et aux TP et ainsi garantir le bon usage de la hiérarchie du réseau ;
- de s'assurer que la réalisation de la future route ne péjore pas la situation des habitants d'Yverdon, s'agissant de la qualité de l'air et du bruit.

Principe de coordination

Or les mesures de requalification, notamment pour les rues des Moulins, axe Graveline-Valentin-Philosophes, stationnement, zones 30 ou de rencontre, inversion du sens de circulation etc., ne sont à ce jour ni décrites précisément, ni même validées.

Les différents éléments du projet (route de contournement et mesures d'accompagnement) formant, selon l'étude d'impact (art. 10 et ss. LPE & OEIE), un tout interdépendant, il convient d'appliquer le principe de coordination des procédures, conformément à l'art. 25a al. 2d LAT. En effet, l'étude de trafic, mentionne sous chiffre 6, « que les mesures d'accompagnement recommandées doivent être considérées comme indissociables de celle-ci ».

Association Transports et Environnement
Section Vaud

Avenue du Mont d'Or 23, 1007 Lausanne
Tél. +41 21 323 54 11
www.ate-vd.ch, e-mail info@ate-vd.ch

L'ensemble des éléments étant sous la responsabilité légale de la même autorité communale, nous contestons l'absence d'éléments probants à propos des mesures d'accompagnement, dans le dossier à l'enquête ou objet d'une enquête publique simultanée, en vertu du respect du principe de coordination des procédures. Au surplus, il est précisé dans le dossier que les mesures d'accompagnement « ne sont, à ce stade, pas encore validées », ce qui est contradictoire avec leur caractère indissociable de la réalisation de la route.

Conformité à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB)

Le projet de réalisation de nouvelle route de contournement tombe sous le coup de l'art 7 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et impose le respect des valeurs de planification (VP).

Or à l'avenue des Casernes, le projet ne respecte pas l'OPB ni à l'horizon 2018, ni à l'horizon 2023. L'étude d'impact préconise la pose d'un revêtement routier phonoabsorbant sur ladite rue. A l'horizon 2023, des dépassements calculés sont prévus le long de la nouvelle route, à la rue des Casernes, rue des Moulins. Le dépassement, se montant jusqu'à + 8 dBA en dessus des normes maximales. Si la pose d'un revêtement routier phonoabsorbant permettra d'atteindre les valeurs maximales d'immissions (de 5 dBA supérieures au VP), il n'en est pas de même à la rue des Casernes où les valeurs légales ne peuvent être atteintes.

Nous contestons la demande d'allègement selon l'art 7 al. 2 OPB, où il ne s'agit pas, dans le cas de ce projet « d'une charge disproportionnée pour l'installation et que cette dernière présente un intérêt public prépondérant, notamment sur le plan de l'aménagement du territoire ».

De plus, dans le cas du bâtiment sis à l'angle Trois-Lacs-Klener, les valeurs limites d'immission sont dépassées, ce qui ne permet pas de se prévaloir de l'art. 7, al 2.

En conclusion, fondée sur ce qui précède, notre association conclut au refus du permis sollicité pour le projet cité en titre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Au nom du comité ATE Vaud



Valérie Schwaar
Secrétaire générale



Association Isles/Valentin-Sud
Environnement
Qualité de vie
61, rue du Valentin
CH-1400 Yverdon-les-Bains

Cote :	
Svce : Municipalité	
CC : SM ✓	
R	25 FEV. 2016
OJ : ZOS M	
Surv. & class. final Svce resp.	E. D.

10

REQU - 8 MARS 2016

Recommandé

Municipalité d'Yverdon-les-Bains
Monsieur le Syndic J.-D. Carrard
Place de l' Hôtel de Ville
1400 Yverdon-les-Bains

Réalisation de l'Avenue des Trois Lacs, km 900-1900-secteur sud de la route de contournement, depuis l'Av. des Découvertes à la rue Roger-de-Gulimps.

Opposition au dossier

Yverdon-les-Bains, le 24 février 2016

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Après examen approfondi du projet et participation à la séance publique d'information du mercredi 10 février à l'Aula magna, nous nous plaisons à reconnaître que la réalisation prévue de l'Avenue des Trois Lacs/ATL, présentée sur plans et en images de synthèse, apporte une vision harmonieuse avec sa limitation de vitesse à 50 km/h, sa piste à circulation douce séparée et sa zone arborisée.

Dès le lendemain de la présentation publique, notre association s'est pourtant déterminée à déclarer son opposition. Principalement en cause: le caractère discontinu et conjectural des réponses données aux questions concernant les problèmes concrets d'aménagement de la circulation sur les routes, rues et chemins voisins de l'ATL.

Au cours d'une assemblée extraordinaire, tenue lundi 22 février, un de nos membres, M. André Bonzon, a fait part de vos propositions circonstanciées pour la rue de Graveline, suite à son intervention personnelle auprès des services communaux. Nous tenons à vous remercier de la sollicitude apportée à détailler le reconditionnement souhaité, mais la complexité de sa réalisation et son échéance hasardeuse nous rendent d'autant plus dubitatifs qu'une solution globale, étendue à l'ensemble de nos quartiers, s'impose pour leur irrigation routière. L'Association Isles-Valentin Sud maintient et confirme donc son opposition.

Du fait de l'incontestable supplément de nuisances induit (augmentation du trafic et du bruit, insécurité accrue etc.), il nous paraît inconcevable d'accepter la construction de la nouvelle artère en l'absence d'étude et de financement clairement définis de l'adaptation des rues du Valentin et de Graveline ainsi que du chemin des Roseyres, en particulier pour les cyclistes et piétons, enfants des écoles, personnes âgées... A quand, enfin, la pose du revêtement phono-absorbant stipulée dans une convention que nous avons signée avec la Municipalité le 29 juin 2004?

A l'issue de la votation du 25 novembre 2012, l'association Stop aux bouchons a souligné publiquement ne pas s'opposer à l'aménagement en zones 30 km/h des secteurs particulièrement sensibles le long des pénétrantes. Compte tenu de la prévision initiale de classer notre quartier dans cette catégorie à l'horizon 2015, il est devenu impératif qu'une telle mesure englobe les jonctions de la rue du Valentin avec la rue du Midi. Ceci non seulement en vue de limiter la vitesse pour plus de sécurité, mais aussi de diminuer l'impact sonore pour les bordiers.

Une nouvelle énumération des problèmes et solutions précisés dans le rapport de M. Bonzon et les réponses données nous semble superflue : tous sont parfaitement enregistrés. Nous nous permettons plutôt d'insister sur l'importance littéralement cruciale du grand carrefour rue du Valentin-rue du Midi, particulièrement sensible aux variations du débit quotidien. Il n'évitera pas la saturation aux heures d'affluence maximale, compliquant les allées et venues aux parkings du Centre thérapeutique des Isles, des Pugessies et du voisinage immédiat: pas de quoi réduire l'inquiétude des riverains...

Pour toutes ces raisons, l'évidence s'impose du lien direct entre la réalisation de l'ATL et les aménagements du réseau routier de notre quartier. Par conséquent, une planification séparée n'a pas lieu d'être. L'établissement d'une nouvelle étude et mise à l'enquête nous paraît inévitable, qui intégrerait, parallèlement au tronçon Avenue des Découvertes-rue de Graveline de l'Avenue des Trois Lacs, un plan d'aménagement en zone 30 kmh de la totalité du quartier Isles/Valentin Sud, soit de la rue de Graveline, du chemin des Roseyres et des deux tronçons de la rue du Valentin (Nos 43-89) aboutissant à la rue du Midi.

Comme le prévoit la LACT art.58, nous demandons d'être entendus par la Municipalité ou une délégation de celle-ci, pour une séance de conciliation.

D'autre part, la mise à l'enquête déposée le 30.1.2016 mentionne sans plus de détails que les surfaces de terre agricole que la Commune doit acquérir pour réaliser le projet seront compensées (rap.1.5 p.3/22). Selon le TF, une telle mesure en fait partie intégrante. Le Tribunal Cantonal vaudois considère de son côté que «la question de la compensation des surfaces d'assolement ne peut être reportée à une procédure distincte et ultérieure», et encore que «le projet routier doit être formellement subordonné à la procédure de planification tendant à la compensation des surfaces d'assolement» - arrêt confirmé par le TF le 4.12.2014. Conformément aux dispositions légales, nous demandons que les documents concernant les compensations obtenues soient produits dans la nouvelle mise à l'enquête requise.

Dans un ordre plus général de préoccupations figure celle des apports fédéral et cantonal au financement de l'opération, de même que la question des incidences dans le développement d'AggloY. Bien au-delà de notre quartier, cela concerne l'ensemble de la population qui ne saurait se satisfaire de la maigre information consentie, sur ces deux points, au public citoyen de l'Aula.

Notre association vous serait reconnaissante de tenir compte de ces remarques et propositions, pour la plupart déjà formulées par le passé. Cela nous permettrait d'accueillir la nouvelle route dans les meilleures conditions possibles.

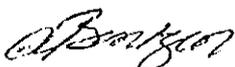
Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour l'Association Isles / Valentin-Sud

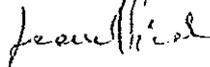
En l'absence et au nom du président, Charles Albrici

Hubert Sciboz, vice-président

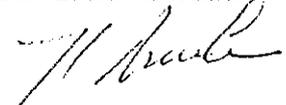
André Bonzon



Jean Nicole



Jean-Louis Nussbaum



(M)

RECOMMANDE
Municipalité d'Yverdon-les-Bains
Place Pestalozzi 1
1400 Yverdon-les-Bains

Cote:	
Svce: <i>Municipalité</i>	
CC: <i>511 ✓</i>	
R	26 FEV. 2016
OJ: <i>102.03.16</i>	
Suivi & class. final Svce re <i>Yelmarc Roulet</i>	E. D. <i>Liselotte Baud</i>

Moulins 84
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 25 février 2016

REQU - 8 MARS 2016

Enquête publique : Réalisation de l'avenue des trois lacs depuis l'avenue des Découvertes à la rue Roger-de-Guimps.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Nous vous faisons part de notre opposition au projet cité en titre. Cette opposition est fondée sur les motifs suivants :

En tant qu'habitants de la rue des Moulins, nous nous inquiétons des nuisances qui seront générées par le trafic que cette nouvelle route va amener dans le quartier. Le dossier mis à l'enquête ne propose aucune mesure pour adapter la rue des Moulins à l'augmentation importante du trafic prévu (un doublement selon consultation du dossier).

Cet axe verra pourtant sa charge de trafic augmenter, ce qui aura un impact important sur le bruit généré, la qualité de l'air et la sécurité des piétons et des cyclistes, dans un quartier occupé par plusieurs écoles. Le rapport sur le bruit joint au dossier mis à l'enquête prévoit d'ailleurs plusieurs dépassements des normes fédérales en vigueur (OPB). C'est pourquoi des mesures d'accompagnement doivent impérativement être réalisées parallèlement à la construction de la route. Cette lacune doit être corrigée à travers le dépôt d'un nouveau projet qui coordonne l'ensemble des éléments liés à la réalisation de la route : construction de la route de contournement et réalisation de mesures d'accompagnement sur les pénétrantes (modération du trafic, sécurisation des passages piétons, bandes cyclables)

Nous souhaitons que l'ensemble de ces mesures fassent l'objet d'une procédure simultanée, conformément à l'art. 25a LAT. Nous déplorons par ailleurs que ce projet fasse l'objet de mises à l'enquête par bribes, ce qui nuit à sa compréhension d'ensemble.

Nous demandons à être entendus par la commune au sens de l'art. 58 LATC .

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Yelmarc Roulet

Liselotte Baud Johal

Beyler Hectat
Chaussée de Trucavagnes 3
1400 Yverdon-les-Bains

VOJ 2.3.16 ⇒ STE (12)
Yverdon, le 26 février 2016

Cote :	
Svce : Municipalité	
CC : STE	
R	29-FEV-2016
OJ	
Suivi & class. final Svce resp.	E. D.

REQU - 8 MARS 2016

RECOMMANDÉ

Greffe municipale
Place Pestalozzi 2
1400 Yverdon-les-Bains

Concerne : opposition au tracé sud de la route de contournement

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, par cette lettre, de faire valoir mon droit d'opposition à votre mise à l'enquête du premier tracé (sud) de la route de contournement.

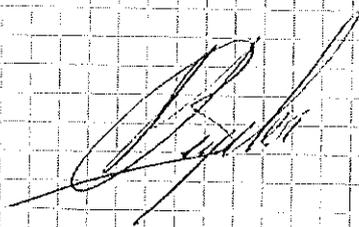
La commune d'Yverdon-les-Bains sous-entend, par communiqué de presse, vouloir développer le quartier Les Rosières en même temps que la route de contournement. Je vous rappelle que l'élaboration et la validation de certains quartiers de notre ville dure depuis plus de 25 ans, les Parties et Côteaux Est pour ne pas les nommer. Je pense que vos recherches de terrains de compensation (exigences de la nouvelle L.A.T.) devraient d'abord être octroyé à ces deux quartiers pré-cité.

De plus, le trafic supplémentaire qu'engendra le nouveau tracé sur la désastreuse Avenue Vionnet rendra cette dernière encore plus dangereuse.

C'est pourquoi il me semble plus judicieux de mettre à l'enquête le tronçon sud, mais aussi le tronçon centre ainsi que le PQ Les Parties en même temps.

C'est pour cette raison que je me permets de faire opposition et attends avec impatience une rencontre afin de trouver une solution.

Je vous présente Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'D. B. B.', written in dark ink on the grid paper.